

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | Pagination continue. |

LES MANDANS.

L'origine des sauvages en Amérique, a été le sujet de bien des études et de discussions fort intéressantes. Il suffit de lire les écrits importants de Joseph de Acosta, Jean de Laët, Emmanuel de Moraëz, George de Hornn, Pierre de Charlevoix, James Adair et surtout du grand naturaliste Aumboldt, pour avoir une idée des immenses recherches entreprises par les savants, pour éclaircir cette question historiques. La conclusion à laquelle en sont arrivé le plus grand nombre des historiens, c'est que les Naturels du Nouveau-Monde viennent de l'Asie Orientale. Ils appuient cette opinion sur les analogies qu'offrent les Américains avec les Mongols, les Thibétains et les Tartares Samanéens. Ils prétendent même pouvoir donner le nom des personnages ou des colons qui pénétrèrent en Amérique. On les nomme Quetz Alcoati, Bochica et Mango Capac. Les communications entre l'Asie et l'Amérique sont prouvées d'ailleurs d'une manière indubitable par les cosmogonies, les monuments des hyéroclyphes et les institutions des peuples de ces deux mondes. Les traditions des Indigènes parlent des gens venus du dehors. Dans l'histoire mexicaine, les Poltèques, les sept tribus, les Chichimèques, les Aztèques sont indiqués tous comme des étrangers au pays, et les hyéroglyphes les représentent dans l'acte de traverser l'Océan. Cette tradition confirme l'opinion des historiens, qui prétendent que l'Amérique fut peuplée non-seulement par l'isthme de Behring, mais aussi par des marins égarés et jetés sur la côte américaine ou encore par des navigateurs du Groënland. Un écrivain a soutenu que Manco Kapac, fondateur de la dynastie et de la religion des Incar, atait né d'un petit fils de Gengis Khan, tandis que d'autres le font venir du Thibet et de la Tartarie. Les Hottentots d'Afrique, les Guarins du Paraguay et les Californiens d'Amérique, en signe de douleur pour la perte d'un parent, se coupaient le doigt. Croirons-nous qu'un usage si étrange soit né spontanément, dans des pays si distants l'un de l'autre. Les Pastons américains ne se nourrissaient que de végétaux. Les Plasaltàques, qui croyaient à la métempsyose et les Péruviens, qui avaient une idée de la Trinité, nous font penser aux Indiens. Les Aztèques et les Mitlèques représentaient par des peintures le déluge et la dispersion des hommes. Pour figurer la confusion des langues, ils représentaient une colombe perchée sur un arbre et donnant aux hommes jusque-là

muets un langage pour chacun. L'infortuné Montézuma, la première fois qu'il s'entretint avec Ferdinand Cortez, lui dit : " Nous savons par nos livres que les habitants de ce pays et moi, nous ne sommes pas indigènes, mais que nous venons de très loin. Nous savons encore que le chef qui guida nos aïeux, retourna pour quelque temps dans son pays natal et revint ensuite pour y ramener ceux qu'il y avait laissés. Mais il les trouva mariés avec des femmes de ce pays, pères de nombreux enfants et vivants dans des villes qu'ils avaient bâties si bien qu'ils ne voulurent pas obéir à leur ancien maître qui s'en alla."

La race de Sem, dit Humboldt, demeura en Asie entre l'Euphrate et l'Océan Indien, d'où elle s'étendit sur une partie de l'Assyrie et de l'Arabie, à l'Occident de ce fleuve. Plus tard elle pénétra dans l'Amérique, par la même voie que prennent chaque année, les Kioukis pour aller guerroyer contre les Américains de la côte Nord-Ouest. Les Gallois conservent une tradition, en vertu de laquelle, un prince du nom de Madoc, après une longue navigation, aurait abordé à des rivages inconnus jusqu'alors. Les aventures de Biorn, Leif et Thorwald marins Islandais indiquent qu'ils découvrirent l'île de Terre-Neuve et la Baie de Baffin. Suivant Maltebrun, l'Amérique aurait été peuplée par des barbares qui auraient traversé le détroit de Kemschatka et par des expéditions maritimes venues de Groenland. Quoiqu'il en soit, de ces opinions diverses, il est un fait sur lequel les historiens semblent tous être d'accord, c'est que les Esquimaux formaient par leurs mœurs, leur caractère, leur religion et leur langue, une race distincte des autres. Des études plus approfondies faites depuis quelques années, ont fait ajouter aux Esquimaux, la tribu des Mandans ou " Faiseurs de Buttes." Voici le peu que nous connaissons sur cette tribu pré-historique.

Sur les bords du Missouri, on a trouvé de longues murailles faites de blocs énormes. Elles s'étendent autour d'enceintes carrées ou circulaires, destinées probablement à un usage guerrier ou à des solennités politiques et religieuses, en tout conformes aux constructions appelées en Grèce et en Italie, Cyclopéennes ou Pélagiques. Ces travaux sont attribués aux Mandans. *Catlin*, qui visita le haut du Missouri au commencement de ce siècle, affirme qu'ils formaient un peuple à part et différents des autres naturelles sous un grand nombre de rapports. Ils se groupaient par villages et menaient une vie sédentaire. Pour se protéger contre les incursions des autres nations, ils construisaient autour de leur village des palissades en pieux ou des remparts en terre. Au lieu de chercher leur subsistance uniquement dans la chasse du buffalo, ils cultivaient le maïs, dont ils faisaient ample provision pour l'époque où le buffalo s'éloignait de leur terri-

toire. Mais ce qu'il y a de plus frappant chez ces sauvages, c'est la couleur de leurs cheveux et de leurs yeux. Un trait caractéristique commun à tous les sauvages de l'Amérique, c'est la couleur des cheveux et de leurs yeux qui sont noirs. On a remarqué qu'un grand nombre de familles Mandannes avaient les yeux d'un bleu tendre et les cheveux gris argentin. Les hommes portaient en général de la barbe, de même couleur que leurs cheveux. Catlin dit en avoir vu plusieurs dont la peau était aussi blanche que celle d'un européen. Ils conservaient une tradition du déluge. Voici comment ils la racontent : Tout le genre humain fut détruit par une inondation qui couvrit toute la terre. Un seul homme échappa à ce désastre, porté sur un grand canot. Il aborda sur une haute montagne, près de leur village et c'est de lui que descendent tous les hommes. Le nom de ce père commun était Numohk-muck-a-nah. Afin de prévenir la répétition d'une semblable catastrophe, ils observaient, à tous les ans, une cérémonie religieuse, qui durait quatre jours. A l'anniversaire de cette fête appelée "O-kee-pa," ils élevaient une immense loge. Ils croyaient que "Numohk-muck-a-nah", venait à la faveur des ténèbres de la nuit, ouvrir la porte de la loge et donner à leur "Fort en Médecine" le pouvoir de conduire la cérémonie. Il n'est pas besoin de dire que c'est ce dernier qui faisait cette besogne pour mieux en imposer aux superstitieux Mandans. Pendant ce quatre jours de fête, dit Catlin, le peuple observe le jeûne, pour expier les fautes de la tribu. Les jeunes guerriers, se mutilent la chair et se livrent à d'horribles tortures. Ne trouve-t-on pas là, un souvenir, de la nécessité de faire pénitence, conservé confusément parmi la tribu? En 1838, la picotte décima entièrement ce petit peuple. Il comptait 2000 individus. Dans l'espace de trois mois, ce nombre fut réduit à 32. Aujourd'hui, on ne trouve plus aucune trace des Mandans. Les derniers d'entr'eux, dispersés parmi les autres tribus, n'ont conservé aucun caractère distinctif, qui puisse les faire reconnaître. Catlin nous a laissé une description d'un de leur village qu'il visita en 1832. Vues de loin, leurs maisons ressemblaient assez à un four par le sommet duquel s'échapperait la fumée. Toutes leurs bâtisses reposaient sur des fondations creusées jusqu'à quatre pieds en terre. Dans ces fondations ils plantaient des pieux en forme circulaire, reliés entr'eux à leur extrémité par des solives. La partie supérieure, couverte de branches, supportait une épaisse couche d'argile et de gravier. Hommes, femmes et enfants se promenaient à qui mieux, sur ces huttes, comme sur une terrasse. Les maisons avaient de quarante-cinq à soixante pieds de diamètre. Dans toutes les circonstances difficiles, les Mandans s'adressaient au Grand Esprit, pour en obtenir les faveurs désirées. Pendant les années de sécheresse lorsque leur récolte de maïs menaçait de périr, ils construisaient une-

immense bâtisse, dans laquelle siégeaient leurs devins et leurs Forts en Médecine. A tous les jours, au lever du soleil, ils allumaient un grand feu, au centre de l'édifice et restaient jusqu'au soir, assis autour de ce foyer, qui ne devait s'éteindre qu'au coucher du soleil. Durant tout ce temps, l'un d'eux devait fumer avec un calumet particulier et l'autre haranguer le Grand Esprit pour apaiser son courroux et en obtenir une rosée bienfaisante. Au deuxième ou au troisième jour, après que ces cérémonies étaient commencées, l'un des " Forts en Médecine," choisi par ses collègues, montait sur le sommet de l'édifice avec son arc et une flèche. Il se tournait vers le soleil levant, épiait les premiers rayons de l'aurore. Au premier signe du jour, il décochait une de ses flèches vers le ciel, lui ordonnant de s'ouvrir et de laisser tomber la pluie. Il devait rester sur cette bâtisse jusqu'au soir. Si, par hasard, la pluie venait à tomber ce jour-là, il était proclamé " Faiseur de pluie " et jouissait toute sa vie, d'une plus grande considération qu'aucun chef. Echouait-il, alors le peuple de dire que sa médecine n'était pas assez forte.

Ce n'est pas seulement sur les bords du Missouri que l'on trouve des traces de ce peuple. Dans la cité de Winnipeg, près du Fort Garry, on voyait autrefois une colline funèbre ou *tumulus* qu'on prétend avoir été l'ouvrage des Mandans. Disons de suite, que d'après la tradition des sauvages, les Mandans furent les premiers occupants de la Vallée de la rivière Rouge. Ils paraissent être venus du Nord, et s'être avancés vers le Sud jusqu'à la rivière Ohio et vers l'Est jusqu'au lac Supérieur. A douze milles au nord de Winnipeg se trouve une autre Butte ; on en remarque une troisième à deux milles au-dessus du village de Selkirk sur la rive Est de la rivière. Il s'en rencontre quelques-unes sur l'Assiniboine et un très grand nombre sur la rivière La Pluie. Au mois d'octobre 1879, les membres de la Société Historique de Manitoba, décidèrent de faire des fouilles dans une de ces buttes, située du côté ouest de la rivière Rouge à 17 milles au nord de Winnipeg. La terre sur laquelle se trouvait cette butte, appartenait à un Métis Anglais, qui ne consentit qu'à force de sollicitations et avec la plus grande répugnance à laisser remuer la terre de cette butte. De tout temps, sauvages et métis ont respecté ces souvenirs historiques et n'ont point voulu permettre à qui que ce soit d'y toucher. La Butte en question domine une éminence tout près du rivage. Elle est de forme circulaire, d'environ 150 pieds de diamètre. La plus grande profondeur varie de cinq à six pieds. Après avoir enlevé, la première couche, les membres de la société y trouvèrent un grand nombre d'ossements. Ils étaient disposés avec symétrie et formaient un cercle comme la butte elle-même. Ils trouvèrent d'abord des crânes, ensuite une douzaine environ de fémur, puis venaient des tibias et

encore des crânes. Ces os, d'après un examen attentif, devaient appartenir à trente individus distincts. Sur l'un de ces crânes était déposée une couleur rouge, qu'on prétend parvenir de l'ocre dont se tatouaient les guerriers. Les os d'un autre crâne, étaient comprimés et fracturés à un endroit, comme s'ils eussent été frappés, par un de ces casse-têtes en pierre, dont se servaient autrefois les sauvages, durant leurs guerres. La présomption qui résulte de ces faits, c'est que ces os sont les restes de braves, morts sur le champ de bataille, qu'on aurait déposé ensemble en cet endroit. Ils avaient dû être enterrés ailleurs en premier lieu, car les orbites des yeux étaient remplis d'une argile blanche qu'on ne trouve pas dans le *tumulus*. On trouva aussi certains articles, qui donnent une idée de leur civilisation. Ce sont des morceaux d'ocre rouge, de charbons, de poterie et d'ustensiles de cuisine et deux tubes ayant l'un six pouces et l'autre deux pouces de longueur et un demi pouce de diamètre. Ces deux derniers objets sont faits d'une pierre tendre et de couleur brune. On se perd en conjectures sur l'usage auquel étaient destinés ces tubes. A l'une des extrémités se trouvent des anneaux et entre ces anneaux est resté gravée dans la pierre, l'empreinte de dents. Assurément on ne pouvait faire usage de ces tubes pour fumer vu qu'ils étaient droits. Certains écrivains prétendent qu'ils servaient à examiner les astres et n'étaient ni plus ni moins que les instruments astronomiques des Mandans. D'autres, et il me semble avec plus de vraisemblance, croient qu'ils servaient de ventouses à leurs "Forts en Médecine." L'une des extrémités du tube, était appliquée sur la plaie, et leur médecin embouchait l'autre extrémité, pour y faire la succion. Au-dessous de cette première couche, étaient déposées des pierres plates ayant deux pieds carrées et quatre ou cinq pouces d'épaisseur. Après avoir enlevé ces pierres et creusé deux pieds plus bas, ils découvrirent un squelette complet, occupant la position d'un homme assis. Il était parfaitement conservé et n'avait pas été touché apparemment, depuis qu'il avait été déposé à cet endroit. A côté se trouvaient des coquillages. On découvrit deux autres sujets, qui comme le premier étaient recouverts par une rangée de pierres, mais on ne pût rencontrer d'autres objets que des coquillages. Que vont penser les archéologues de ces découvertes ? Je leur laisse bien volontiers, le soin de bâtir quelque système nouveau aux dépens des Mandans. Toutefois je crois qu'on peut en tirer quelques conclusions, sinon certaines, au moins assez probables, qui nous feront connaître d'avantage les croyances et les mœurs des Mandans. Les sauvages païens ont l'habitude de déposer près de leurs morts, des armes, des ustensiles de cuisine ou des provisions afin qu'ils puissent mieux vivre dans l'autre monde. Ils s'imaginent qu'après la mort, ils sont transportés dans des territoires de chasse.

où ces objets peuvent leur être d'une grande utilité. L'absence de tous ces articles, dans la couche inférieure recouverte par les pierres, indiquerait donc, des connaissances religieuses plus élevées. Les coquillages tendent à démontrer que ces buttes furent élevées par des voyageurs qui arrivaient de la mer. Les tumuli ressemblent beaucoup par leur forme à ceux de la Sibérie, et l'on a basé sur cette ressemblance plusieurs hypothèses. Certains écrivains prétendent qu'on ne déposait dans ces monuments funèbres que les restes de grands personnages ; d'autres veulent que ces travaux aient été entrepris par des tribus nomades surprises par la maladie et la disette, décimées par la guerre et qui tout en continuant leurs courses, auraient à certains endroits, déposé les restes de leurs frères et auraient recouverts leurs cadavres de pierres afin de les protéger contre les insultes des autres nations. Que ces buttes aient été construites pour servir de lieu de sépulture, est un fait qui est admis généralement, mais on s'est souvent demandé, si ces buttes n'avaient servi de tombeau qu'aux Mandans. Je crois qu'il ne pourrait y avoir de doute à ce sujet. Chaque nation sauvage a sa manière propre d'honorer ses morts. Les uns tels que les Sioux les déposent sur une petite plateforme, élevée à quelques pieds de terre, où ils sèchent et se pulvérisent sous les influences atmosphériques, lorsque les oiseaux de proie ne viennent pas les dévorer. Les Cris les attachent aux branches des arbres, tandis que les Ojibeways, leur creusent dans la terre une fosse séparée qu'ils recouvrent de planches en forme de toit. Cette coutume est encore suivie presque partout. C'est ainsi, il y a deux ans, à 18 milles à l'est de Ste-Anne sur le chemin Dawson, des sauvages exposèrent dans les branches d'un arbre, un de leurs morts, au grand effroi des passants. Ces buttes ne contiennent donc que les restes des Mandans. Des études récentes tendent à établir que les individus trouvés dans la couche inférieure, ont dû être enterrés au moins un siècle, avant ceux qu'on retrouve dans la couche supérieure. Les géologues prétendent que les enterrements faits dans la première couche datent du dix-septième ou du dix-huitième siècle. D'après ce qui précède, on pourrait conclure, que ces tumuli furent construits par un peuple venu du Nord de l'Europe, que ce peuple avait apporté avec lui de son pays originaire ; la coutume de construire des buttes pour servir de lieu de sépulture aux siens que cette race s'étendit le long de la vallée de la rivière Rouge et du Missouri jusqu'à l'Ohio, que les os trouvés dans la première couche appartiennent à la race des Mandans qui s'est éteinte en 1838, que ces derniers étaient les descendants des "Faiseurs de Buttes" primitifs qu'on retrouve dans la couche inférieure, qu'enfin les ancêtres des Mandans étaient des aventuriers européens, qui firent des alliances avec les sauvages et formèrent un peuple à part, ayant un

type particulier et ayant conservé un souvenir confus des connaissances de ses pères.

Ces conclusions sans être d'une logique absolue, sont appuyées sur l'opinion des hommes les plus compétents en semblables matières.

L. A. PRUD'HOMME.

St-Boniface, 3 mars 1887.

JOLIETTE, P. Q., CANADA.

I

La ville de Joliette est une des principales localités de la province de Québec.

Elle a été fondée en 1823, par l'honorable Barthélemy Joliette, ancien membre du Conseil Législatif et l'un des plus riches seigneurs du Bas-Canada.

Joliette est située sur la rive nord du St-Laurent, latitude, 46°, entre Montréal et Québec, à une distance de 56 kilomètres de la première et de soixante lieues de la dernière de ces deux grandes villes. Par son caractère religieux et profondément canadien, Joliette tient beaucoup aux vieilles cités de Champlain et de Maisonneuve.

Elle est baignée à ses pieds, sur un parcours de près de deux milles en circonférence, par les eaux limpides de la rivière L'Assomption, tributaire considérable du fleuve St-Laurent.

Le plan de la ville de Joliette est symétriquement divisé en cinq grandes rues parallèles : *De Lanaudière, Notre-Dame, Manseau, St-Viateur* et *St-Louis*, avec une quinzaine de rues transversales. Au milieu est sise la partie commerciale, sur les places Bourget et Lavaltrie où s'élève un magnifique marché public qui sert aussi de siège à l'Hôtel-de-Ville. Nombre de magasins de toutes sortes, y comprise une banque (succursale d'Hochelega), sont installés face à face, chaque côté du quartier Lavaltrie. Le commerce est très actif dans les marchandises sèches, les denrées, les grains, le bois ainsi que la fleur dont on fait beaucoup d'importation et d'exportation à l'étranger.

En dehors de la ville, c'est le panorama d'une belle campagne étalant en été, une plantureuse végétation de bocages, d'arbres gigantesques épars çà et là, surtout de champs de culture et de jardins, et en hiver, nous pouvons voir la blanche nappe de neige sillonnée de toutes parts, par les chemins de quinze à vingt paroisses environnantes dont Joliette est le centre d'affaires.

La population qui est industrielle, rangée, affable et hospitalière, est d'après le dernier recensement décennal de 1881, de 3,268 âmes. Les familles sont toutes d'origine canadienne-française.

Parmi les institutions civiles et religieuses de Joliette, on remarque un collège classique de trois cents élèves, sous la direction de l'Ordre des Révds Clercs St-Viateur dont la maison mère est à Vourles, France, tandis que l'*Alma Mater* de cette communauté en Canada, est à Joliette depuis 1847. Le programme d'enseignement du Collège Joliette est un des plus larges et des plus pratiques, qu'il puisse y avoir dans nos principales maisons d'éducation supérieure. Il est partagé en trois cours ; *préparatoire, commercial et classique*, comprenant les matières les plus diverses, depuis le *Petit Catéchisme de Québec*, jusqu'à la volumineuse philosophie de *Zigliara*, avec l'instruction anglaise, le latin des *St-Pères*, des *Virgile, Horace, Cicéron*, le grec de *Bürnouf*, des *Chrysostome et Démosthènes*, mais particulièrement la langue des *Bossuet, Fénelon*, des *Racine et Boileau*. Ajoutons, outre l'économie politique, même, la télégraphie ; de plus la sténographie Duployé qui a été inaugurée vers 1876-77, par le Rév. Supérieur actuel, le premier, dans notre province, diplômé de l'Institut Sténographique des Deux-Mondes, de Paris. Affilié à l'Université Laval, on trouve dans le Collège Joliette un enseignement complet dans les Belles Lettres et les Beaux-Arts.

Une église paroissiale nouvelle, dans le style de l'architecture européenne est en voie de construction. Il y a deux magnifiques couvents neufs l'un converti en orphelinat et hôpital sous le contrôle des Révérendes Sœurs de Charité de la Providence, l'autre consacré à l'instruction élémentaire et supérieure de trois à quatre cents petites filles externes et pensionnaires, sous l'administration des Révdes Mères de la Congrégation Notre-Dame.

Deux écoles primaires dirigées par les Frères St-Viateur donnent l'éducation à près de six cents garçons annuellement.

Une école d'industrie ou des arts et métiers sur le modèle des grands centres, vient d'être établie.

Trois spacieuses chapelles existent à Joliette ; l'une d'elles étant érigée en lieu de pèlerinage pour tous les diocèses de la province. C'est celle du Sacré-Cœur de Jésus, qui par ses richesses artistiques est à bon droit, comparée à la célèbre église du Gésu à Montréal. Notre-Dame de Bonsecours avec son inscription en lettres d'or, au frontispice : " Dieu m'a établie gardienne de cette ville ", est une remarquable construction récemment rebâtie. Le sanctuaire de St-Joseph, aussi digne d'importance, est réservé à l'entretien du culte dans la partie sud de Joliette.

Un institut littéraire a été fondé, il y a une trentaine d'années.

En ce moment, cinq journaux sont publiés à Joliette.

Joliette a des manufactures, de papier, de tabac, de haches ou feronneries, de chaussures, et des tanneries, scieries à bois, des carrières

de pierre, une briqueterie, une fonderie, des moulins à farine, des machines à carder la laine, etc. ; la plupart de ces fabriques sont admirablement servies par de puissants pouvoirs hydrauliques.

Une station de chemin de fer avec un embranchement-terminus qui pénètre à cinq lieues dans l'intérieur des terres, relie Joliette depuis 1849 aux bateaux du St-Laurent à Lanoraie, puis à la grande voie ferrée du Nord, de Québec à Ottawa. Cette communication, artère si bienfaisante du commerce éloigné, met Joliette à deux heures de distance de Montréal, en ligne directe, à six heures de Québec, en chars ou par navigation, et à cinq heures environ, de la capitale fédérale.

Joliette est le chef-lieu d'un district judiciaire qui comprend les trois vastes circonscriptions de *Joliette*, *Montcalm* et *L'Assomption*, avec la perspective de s'adjoindre tôt ou tard, le comté de *Berthier*. Des magistrats éminents se sont succédé sur ce banc, entr'autres : feu l'hon. T. J. J. Loranger, feu L. A. Olivier, Son Honneur le juge M. Mathieu et maintenant M. le juge H. T. Taschereau, neveu de Son Eminence le Cardinal E. A. Taschereau. Nommons ici, un des juges proéminents, de la Cour d'Appel provinciale, l'hon. L. H. G. Baby, qui fut durant près d'un quart de siècle, le représentant de Joliette au Parlement Fédéral, comme député, puis membre du gouvernement du Canada et ministre du Conseil Privé.

Les professions libérales qui y sont très en honneur, sont représentées par des avocats distingués, des notaires émérites, des médecins éclairés et par surcroît des journalistes.

Le clergé de Joliette se compose d'un nombreux personnel qui est le plus complet des villes rurales de l'archidiocèse de Montréal.

Les monuments de Joliette consistent actuellement dans ses élégants édifices publics tels que : le Collège, le Presbytère, l'Hôtel-de-Ville, le Sacré-Cœur, Notre-Dame de Bonsecours, la Providence, la Congrégation Notre-Dame, l'Eglise St-Charles Borromée, celle de St-Joseph, le Noviciat des C. S. V., l'Ecole Industrielle, les Académies St-Charles et St-Viateur, l'Institut des Artisans, le Palais de Justice, le Bureau d'Enregistrement et la Bâtisse de l'Aqueduc. Toutes ces fondations ressortent, se détachent, pour ainsi dire, de l'ensemble topographique, au premier coup d'œil sur Joliette. Mais c'est surtout, le Collège, par son importance et sa renommée, qui figure avec le plus d'éclat au milieu de ce tableau. A quelques pas de l'église, sur la rue St-Charles Borromée, l'on voit s'élever dans un agréable contour de hauts arbres, cet établissement dont une partie, l'ancienne est en pierre et l'autre en brique, comme deux ailes parallèles unies par l'immense carré de la chapelle du Sacré-Cœur. Sur la façade du collège où est un massif portique d'entrée, le regard se porte sur une majestueuse statue dorée, du Sacré-Cœur de Jésus qui domine à près de deux cents pieds d'élé-

vation. Les rayons étincelants de ce sublime bloc de bronze à forme humaine semblent embrasser de là, dans une salubre étreinte, toutes les autres habitations de la ville. En arrière des bâtisses, s'étend la cour des collégiens, sur les bords enchanteurs de la rivière. Parterres, allées, pelouse, verdure, terrasse, talus, mai, arbrisseaux, ormes géants, étang avec jets d'eau, jeux de balle, de gymnase, plantations régulières d'ormeaux, tilleuls, frênes, érables, bocage, même, tout cela à côté d'une prairie délicieuse et de la jolie *érablière* du Presbytère, est gracieusement encadré dans une vaste enceinte qui réunit ainsi toutes les conditions de récréation en même temps que d'hygiène. Ce terrain sur lequel sont établis le Collège, l'Eglise, le Presbytère et l'Institut St-Viateur tous voisins sur une même ligne en avançant vers la campagne, est le don testamentaire de l'honorable Barthélemy Joliette.

L'activité, l'esprit d'initiative ne font point défaut à cette localité ; la preuve, c'est le progrès comparativement rapide par lequel, de simple village en 1862, Joliette est parvenue à l'état de ville dotée d'institutions religieuses, civiles, municipales, commerciales, industrielles presque à l'égal, sinon de Québec et Montréal, au moins des Trois-Rivières, ses devancières et ses modèles. Et cela, au point que dans un avenir prochain, elle pourra compléter son organisation sociale, par un évêché qui est devenu une nécessité tant par la position croissante de Joliette que par les charges multiples dans la juridiction territoriale de la métropole de Montréal.

Joliette possède depuis 1877, un système d'aqueduc au coût de \$45,000 ; l'expérience en a déjà démontré l'efficacité avantageuse dans les cas d'incendie.

Une station des pompes est à se construire en remplacement d'une autre qui avait servi en premier lieu de marché public. Chaque année, de nouvelles bâtisses sont érigées en quelque partie de la ville.

A part de Québec, Montréal et Trois-Rivières, peu de localités peut-être, plus que Joliette ont un cachet aussi canadien. Les traditions du sol natal, de la religion, de la politique, le souvenir des ancêtres, celui des luttes patriotiques, celui de nos gloires nationales, cela est tout-à-fait dans les mœurs de sa population.

Une autre distinction essentielle, disons légendaire, chez ses habitants, c'est une charité inépuisable en faveur des grandes œuvres publiques entreprises sous l'égide de la religion ou l'inspiration d'un patriotisme éclairé. On est persuadé que les sacrifices pour le bien, que les aumônes ne manquent jamais de rapporter au centuple des fruits de bien-être moral et matériel.

L'éducation y est en très haute estime ; il n'y a pas à vrai dire, un seul bambin de la présente génération qui ne fréquente l'école ou le collège ou le couvent. Aussi, la culture intellectuelle se développe

à merveille, à l'ombre de ces institutions qui ne puisent leurs doctrines qu'aux sources pures du catholicisme. Notons que Joliette a eu pour fondateur, Monseigneur Ignace Bourget de si éminente et si sainte mémoire. Combien vive est l'affection des citoyens envers ces deux grands noms de *Bourget et Joliette* !

Ce qui est encore un des traits caractéristiques de Joliette, c'est l'intérêt profond, l'ardeur passionnée, dont cette ville s'éprend pour les affaires gouvernementales ou politiques. Que d'animation, de vivacité, d'émotions, de traverses en temps électoral ! L'hôtel-de-ville est alors transformé en véritable forum, d'où l'on aime à prêter l'attention la mieux soutenue aux harangues populaires. La foule ne se lasse pas à l'éloquence du *husting*, aux efforts oratoires des débutants comme des maîtres de la parole, qui viennent y faire retentir les accents du patriotisme. C'est probablement parce que les auditeurs ne sont pas assez rares que l'on peut excuser MM. Chapleau et Laurier et autres bons jouteurs, de briller si souvent par leur absence, sur cette tribune, lorsque des endroits moins considérables que Joliette, sont, pour ainsi dire, en termes de rhétorique, sans cesse les *lieux communs* de nos principaux tribuns populaires. L'éloquence ! voilà un des facteurs qui entrent largement dans l'éducation classique qui se donne à Joliette. L'Académie St-Etienne inaugurée au collège vers 1860-70, a, sous ce rapport, un passé glorieux.

Des diverses associations de cette ville, citons une société St-Jean-Baptiste, une société de Colonisation, une société de Tempérance, une Ligue du Sacré-Cœur, une société de St-Vincent-de-Paul, deux congrégations de la Ste-Vierge pour les deux sexes, deux congrégations de dames de Charité et de Ste-Anne, une confrérie du Tiers-Ordre, Apostolat de la Prière, etc.

Joliette a été *incorporée* comme ville, le 15 octobre 1863, ayant été constituée, sous le nom de paroisse *St-Charles Borromée de Joliette*, d'abord canoniquement le 23 décembre 1843, ensuite civilement en juin 1845.

Depuis l'établissement de Joliette, sous le titre primitif de : *village d'Industrie*, l'on compte quatre curés qui ont rempli les fonctions de la desserte paroissiale. Ce sont les Révérends MM. Neyron, 1843 ; Antoine Manseau, Grand-Vicaire, 1843-1864 ; T. D. Lajoie, V. F., 1864-1880 ; et F. Beaudry, V. F., depuis 1880.

Comme maires de la municipalité, Joliette a eu jusqu'aujourd'hui, les messieurs suivants :

Barthélemy Joliette, Édouard Scallon, C. Gaspard de Lanaudière, L. F. George Baby et Édouard Guilbault.

Les présidents de la société St-Jean-Baptiste, de Joliette, furent successivement entr'autres :

MM. A. Magnan, N. P. ; Dr B. H. Leprohon ; L. F. G. Baby, M. P. ; J. B. Chapedelaine ; Barth. Vézina, N. P. ; J. W. Renaud, L. L. Désaulniers, N. P. ; Ed. Guilbault ; I. Mercier et J. N. A. McConville, Ecr., Avocat.

La superficie de Joliette est à peu près de 3,514 acres de terre occupée actuellement par quatre à cinq cents demeures, avec plus de 3,300 personnes résidentes. L'évaluation des biens-fonds est portée à la somme approximative de un million de piastres, l'estimation seule des propriétés ecclésiastiques étant d'un demi-million. Le bilan de l'administration municipale se chiffre à près de \$200,000, avec des recettes annuelles de \$50,000. Le corps électoral de Joliette comprend aujourd'hui 547 électeurs parlementaires.

II

Pour compléter cette monographie, voici quelques notes biographiques sur le fondateur de la ville de Joliette.

M. Barthélemy Joliette, fils de Antoine Joliette et de Marie Catherine Faribault, était né le 9 septembre 1789, à St-Thomas de Montmagny, chef-lieu du comté du même nom, sur le littoral sud du St-Laurent, en bas de Québec. Son père qui était notaire, mourut la même année (1789.)

La famille vint alors résider à Berthier puis à l'Assomption, à vingt milles environ de la place dont M. Barthélemy Joliette devait plus tard, jeter les fondations, en amont de la rivière *L'Assomption*.

De l'école du village L'Assomption, le jeune Barthélemy Joliette après y avoir fait sa première communion et ses études élémentaires passa en qualité de clerc au bureau de son oncle, M. Joseph Edouard Faribault, notaire et par la suite conseiller législatif.

Au bout de cinq à six ans de cléricature, M. Barthélemy Joliette fut admis au notariat, le 3 octobre 1810, par commission ou nomination officielle de la part de Sir James Craig, qui était alors le gouverneur-général du Canada.

Deux ans auparavant, le 20 décembre 1808, M. Barthélemy Joliette avait été promu aux grades de enseigne et aide-major de milice, de la paroisse L'Assomption, dans la division de Lavaltrie.

Le 14 janvier 1814, M. B. Joliette fut fait capitaine pour le même district militaire, et le 22 février 1814, il fut créé major, puis lieutenant-colonel du deuxième bataillon de Warwick, le 1er mai 1827.

Le 27 septembre 1813, dans la paroisse de Lavaltrie, voisine de l'Assomption, M. Barthélemy Joliette avait célébré mariage avec Dlle Marie Charlotte Tarien Taillant de Lanaudière, fille de Gaspard de Lanaudière et de Suzanne Antoinette Margane de LaValtrie.

En s'alliant à cette famille d'origine noble, M. B. Joliette, par la do de son épouse, devint en communauté de biens dans une partie considérable de la seigneurie de Lavaltrie.

En 1817, M. B. Joliette brigua, pour la première fois, les suffrages populaires à l'élection d'un membre de la chambre Législative du Bas-Canada, dans le comté de *Leinster*, qui renfermait alors presque toute l'étendue territoriale des deux circonscriptions actuelles de l'Assomption et Montcalm. Vaincu par trente-six voix de majorité, M. Joliette réussit à faire annuler l'élection de son adversaire devant les tribunaux, sur procès de contestation qui dura trois ans et en 1820, M. B. Joliette put siéger comme député de *Leinster* à l'Assemblée Législative du Bas-Canada. Ce ne fut toutefois que pour une journée, car le lendemain, (en février), le parlement canadien fut dissous à la nouvelle du décès de Georges III, roi d'Angleterre.

C'est en 1823, au mois de juin, que M. B. Joliette, dans un de ses voyages d'exploration à travers son domaine de Lavaltrie, choisit sur le versant gauche du magnifique cours d'eau de l'Assomption, le site de l'établissement qu'il appela : *Village de l'Industrie*. A la fin de cette année, une centaine d'ouvriers,—défricheurs et charpentiers— travaillaient à cette petite colonie au milieu de laquelle, M. Barthélemy Joliette fit construire son manoir seigneurial en 1828. *L'Industrie* fut successivement bâtie et pourvue d'une chaussée, d'immenses chantiers, de scieries, d'un *grand moulin* avec machines à carder, à fouler, à presser, fabriques à berly, manufactures de clous et de bardeaux ; d'un pont des *Dalles*, de moulins à farine, d'un marché en 1837, d'une église en 1842, d'un collège en 1845 et d'un chemin de fer en 1848. Les rudes labeurs de cette dernière entreprise mirent fin à la carrière fructueuse de M. Joliette.

Au milieu de tous ces travaux, outre sa profession de notaire, M. B. Joliette exerçait les charges de juge de Paix, de maire et de membre du conseil Législatif. Il avait été nommé à vie, un des honorables conseillers législatif du Bas-Canada, en 1832, comme représentant de la division électorale de *De Lanaudière*; et en 1840, à la suite des troubles politiques de cette époque, M. Joliette fit partie du conseil spécial du Bas-Canada.

L'Hon. B. Joliette mourut le 28 juin 1850, à l'âge de soixante ans, dix mois et douze jours, dans la ville qu'il avait fondée et que les citoyens intitulèrent ensuite de son nom.

La Dame de M. B. Joliette lui survécut jusqu'à 1871 (28 janvier). Leur unique enfant : *Charles* était décédé, âgé de six ans, en 1820

L'Hon. M. B. Joliette était le descendant, en sixième génération, de *Jean Jolliet* et de *Marie d'Abancour* tige de cette illustre famille en Canada ; il était aussi le neveu en quatrième filiation du célèbre Louis

Jolliet, à qui revient l'honneur de la découverte du fleuve Mississipi aux Etats-Unis, en 1673. Les ancêtres de l'Hon. Barth. Joliette furent alliés à des familles les plus distingués de notre pays, entr'autres les *De Vaudreuil*, les *D'Eschambault* et en particulier les Taché et les Taschereau, si glorieusement représentés aujourd'hui dans les vénérables personnes de Sa Grâce Mgr l'Archevêque de St-Boniface et de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec.

D'autre part, la généalogie de Mde B. Joliette, est unie à plusieurs des premiers noms de noblesse et de seigneurie en Canada, tels que ceux des anciens barons *de Longueuil*, et des *de Verchères*, *de Chateauguay*, *de La Valtrie* et *de Lanaudière*. Le chef de cette dernière lignée au Canada, fut *Thomas de Lanaudière*, fils de Jean qui était chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Thomas de Lanaudière devint seigneur d'un fief sur la rivière Ste-Anne de la Perade.

De son vivant M. Barthélemy Joliette, avait pour frère aîné *Antoine*. Leur mère, née Catherine Faribault, avait convolé en secondes noces, avec un M. Pétrumont, de l'Assomption. Elle décéda à Joliette en 1854, c'est-à-dire quatre ans après le trépas de son fils, l'Hon. B. Joliette. Cette vénérable chrétienne avait atteint l'âge patriarchal de quatre-vingt-douze années. Les tombeaux de Mde Joliette, mère, de l'Hon. B. Joliette et de son épouse furent inhumés dans l'église paroissiale, sous les balustres de la sainte table.

Leur dépouille mortelle sera exhumée bientôt pour en faire la translation dans le nouveau temple que l'on doit édifier à Joliette.

Le savant auteur du *Dictionnaire des Familles Canadiennes*, M. l'abbé Cyprien Tanguay, a établi comme suit, la généalogie de M. et de Mde B. Joliette, généalogie que nous pourrons compléter plus tard, d'autres détails intéressants dans les divers degrés de parenté.

FAMILLE JOLLIET.

- I. Jean (fils de Claude Jolliet), né en 1596, à Sézanne, Arrondissement d'Épernay, Département de la Marne, France, charron de la compagnie des Cents-Associés, marié à Québec, le 6 octobre 1639, à Marie d'Abancour, fille de Adrien d'Abancour dit Lacaille et de Simone d'Orgeville, de St-Vaux, diocèse de Soissons, France.
- II. Adrien, (fils du précédent Jean, et frère de Louis Jolliet, nommé hydrographe du roi de France, en récompense de la découverte du Mississipi), marié en 1664 à Jeanne Dodier, fille de Léon Dodier, et de Françoise Lemaire, des Trois-Rivières, Province de Québec.
- III. *Jean-Baptiste*, (fils du précédent Adrien), né en 1667, marié à Jeanne Cusson, fille de Jean Cusson et de Marie Foubert des Trois-Rivières, Province de Québec.
- IV. *François*, (fils du précédent Jean-Baptiste), marié à Montréal, le 11 novembre 1748, à Cécile Papin, fille de Gilles Papin et de Marie Bernard.

- V. *Antoine*, (fils du précédent François), marié à Ste-Geneviève de Berthier, (en haut), comté de Eerthier, le 30 mai 1785, à Marie Catherine Faribault, fille de Barthélemy Faribault, notaire, et de Catherine Véronneau.
- VI. *Barthélemy*, (fils du précédent Antoine), né à St-Thomas, comté de Montmagny, le 9 septembre 1789, marié à Lavaltrie, comté de Berthier, le 27 septembre 1813, à Dlle Marie Charlotte Tarien Taillant de Lanaudière, décédé le 21 juin 1850, à Joliette, comté de Joliette, P. Q.

FAMILLE DE LANAUDIÈRE

- I. *Thomas* (fils de Jean Tarien de Lanaudière, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, et de Jeanne de Samalines, Notre-Dame de Mirande, diocèse d'Auch, en Gascogne, France), marié à Québec, le 16 octobre 1672, à Marguerite Denys, fille de Pierre Denys, Sieur de la Ronde, et de Catherine Leneuf.
- II. *Pierre Thomas*, (fils du précédent Thomas), chevalier de l'ordre militaire et royal de St-Louis, né en 1677, marié en 1706, à Marie Madeleine Jarret, de Verchères, fille du seigneur François Jarret, de Verchères, et de Marie Perrot.
- III. *Charles François Xavier*, (fils du précédent Pierre Thomas), chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, marié à Montréal en 1764, à Marie Catherine Lemoyne de Longueuil, fille de Charles Lemoine, second baron de Longueuil et administrateur du Canada, en 1852, et de Catherine Charlotte LeGories, dont le père Louis Joseph LeGories, était chevalier et [seigneur de Gray et capitaine d'un détachement de troupes.
- IV. *Gaspard*, (fils du précédent Chs. Frs. Xav.), marié en 1792, à Suzanne Antoinette Margane de La Valtrie, fille de Pierre Paul seigneur de La Valtrie et Angélique de Chapt de La Corne, dont le père, Louis de La Corne, était seigneur de Terrebonne.
- V. *Mademoiselle Marie Charlotte*, fille du précédent Gaspard. T. T. de Lanaudière, née.....; mariée à Barthélemy Joliette, fondateur de la cité de Joliette, inhumée en cette ville, le 28 janvier 1871.

III

Comme dernier complément, une mention spéciale du manoir de l'honorable Barthélemy Joliette.

Il s'élève à l'est de la ville, au début de la rue de Lanaudière endroit où sont encore les premières bâtisses qui aient été construites à Joliette.

L'ancienne résidence de M. Joliette est sur un plateau de la plage riveraine, à peu de distance de la grève où les eaux bruyantes d'un rapide vis-à-vis de cette place, mêlent leurs échos sonores aux palpitations de l'épais feuillage qui environne la maison. En arrière, s'étale tout le luxe d'un jardin aux plantes fruitières variées, en tiges grim-pantes, en arcs-boutants, en berceaux de verdure, laissant voir à travers les branchages touffus, une ou deux petites tours qui servent de pavillon ou de belvédère. Ce site qui a tous les charmes de la soli-

tude, est ombragés de gros arbres séculaires préservés de la hache du bucheron pour l'ornementation de la demeure seigneuriale.

En avant, un espace vaste précède le seuil de l'habitation dont l'emplacement est entouré de haies et d'une élégante palissade.

Quant au manoir lui-même, on a déjà fait la description suivante :

“ C'est une édifice de cent pieds de longueur, sur une largeur de quarante. Deux ailes de vingt-cinq pieds de largeur sur une cinquantaine de profondeur, laissent saillir de cinq à six pieds, le corps principal..... orné d'un fronton semblable à celui des ailes..... ; ses ouvertures sont larges et les portes à double battant ainsi que les larges fenêtres placés au-dessus....., se terminent par une ellipse à leur partie supérieure.”

Un dôme immense couronne la structure qui est en pierre de taille, et les toits miroitent de ferblanc et de tôle galvanisé. L'extérieur à l'apparence d'une maison vraiment princière, modelée, paraît-il, sur la résidence du comte Joseph Bonaparte à Philadelphie, Etats-Unis.

Tel fut le séjour jusqu'à leur mort de M. et Mme. Joliette.

Commencé en 1828, l'édifice n'avait pu être inauguré qu'au jour de l'an 1830, à cause d'un incendie qui s'y était déclaré inopinément et y avait fait de grands dommages.

Après le décès de Mme B. Joliette, en 1871, cette joyeuse et grandiose habitation fut abandonnée pendant quelque temps. Aussi, avec quelles inspirations mélancoliques n'en parlait-on plus, comme dans les termes suivants empruntés au même auteur de la citation précédente :

“ Malgré le deuil qui l'environne aujourd'hui, le manoir de Joliette a le privilège d'attirer à ses alentours, les pas du promeneur pensif et solitaire.

“ Lorsqu'au déclin du jour, dans les délicieuses journées d'été, celui-ci se dirige vers cet endroit écarté et silencieux, il ne peut s'empêcher de contempler longuement le tableau qui parle si éloquemment à son imagination et à son cœur..... ; ce palais désert au sein duquel règne le silence de la tombe, ces jardins qui n'ont conservé que de légers vestiges de leur splendeur primitive, ces murs d'enceinte légardés et délabrés, ces sombres peupliers qui murmurent sous la brise du soir, tout en ce lieu, porte l'empreinte de la tristesse et semble porter le deuil des anciens bienfaiteurs de la ville.

“ Au bruit continu des chûtes, aux notes plaintives des oiseaux nocturnes, joignez le spectacle du soleil couchant qui, à travers les

“ branches des arbres, fait miroiter les toits et les vitraux de l'édifice
“ abandonné, en y projetant les lueurs de l'incendie, et vous aurez une
“ idée des indescriptibles sentiments qu'un pareil spectacle doit inspi-
“ aux âmes tant soi peu impressionnables et sensibles.”

Mais en l'an de grâce 1875, un aspect nouveau à surgi de cette solitude ancienne, et par contre, en ce moment, on y voit tous les éléments de la vitalité. Depuis cette date, le foyer domestique des nobles seigneurs de Joliette est remplacé par un splendide couvent aux nombreux essais d'élèves venus de toutes parts y chercher le pain de l'éducation religieuse. Cette retraite à repris son agréable animation d'outrefois, avec ses parures de plus en plus enrichies ; de beaux parterres fleuris, des plate-bandes engazonnées forment l'avenue de la demeure autour de laquelle retentissent les gais ébats d'une population juvénile et les voix mélodieuses des chantes de la nature sous la verte feuillée. Une douce atmosphère embaumée de parfum des plantes aromatiques en sature les abords où se dresse sur un piédestal une statue de la Sainte Vierge la patronne de la Congrégation Notre-Dame.

Les riches décombres dont le temps avait déjà jonché le sol dans le court espace de trois à quatre années, ont été relevés avec embellissement. Dans cette restauration, le plan originaire du manoir est resté le même. A l'intérieur, est adaptée une magnifique chapelle et les voûtes jadis taciturnes de la coupole résonnent maintenant chaque jour des accents cadencés et argentés d'une cloche réglementaire.

Ce ne pouvait être une plus belle destination pour cette mémorable habitation que d'être convertie en un sanctuaire de la science et de la religion. Reste béni d'un autre âge, symbole de grandeur, ce monument sera pour toutes les générations qui se succéderont à Joliette, le meilleur souvenir vivant de l'honorable et illustre fondateur de cette jeune cité.

J. HERMAS CHARLAND.

OZANAM ET DE MUN

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES CLASSES POPULAIRES.

*Conférence donnée à l'Union Catholique, le 21 mars 1887, par M.
ADOLPHE CHAUVIN, secrétaire de l'Union Catholique.*

C'était le premier jour de l'an 1832. Un jeune homme portant un costume très simple, peut-être trop provincial pour le milieu, était au seuil de l'hôtel que M. de Châteaubriand habitait alors à Paris. Le jeune homme était un étudiant venu depuis peu de Lyon, la ville des émeutes populaires, mais aussi des plus belles œuvres catholiques de la France de nos jours. L'étudiant était de taille moyenne, et d'une tenue presque aussi embarrassée que celle d'une élève de couvent, j'entends d'une élève aux premières années de son couvent.

Sa tête avait de nobles proportions ; une épaisse chevelure noire et longue, un peu en désordre, un peu sauvage même, la couvrait abondamment. Rien de brillant n'éclatait sur sa figure, mais son sourire était d'une bonté extrême, et ses yeux, encore mal assurés en face des hommes et des choses, laissaient voir cependant des éclairs et des rayonnements, reflet d'une âme prête à de grands dévouements et à de courageuses résolutions.

L'étudiant a franchi le seuil de l'auguste demeure, "gardée par la gloire elle-même," pour rappeler le mot de Lacordaire. L'auteur du Génie du Christianisme est là, dans cette pose fièrement digne qui lui donnait tant de cachet. Il accueille l'étudiant avec bienveillance, il le presse de questions sur ses études, ses projets, ses goûts, ses amusements, puis passant d'un sujet à l'autre, il lui demande s'il se propose d'aller au théâtre. Le jeune homme, à cette question, se rappelle les ordres de sa mère et il est embarrassé. Son excuse va peut-être paraître puéril à un si haut personnage ?

Châteaubriand, prolongeant son regard sur lui, insiste "comme s'il attachait un grand prix à sa réponse." L'étudiant, surmontant sa timidité, avoue que sa mère le lui a défendu. Alors Châteaubriand se penchant vers lui pour l'embrasser : "Je vous conjure, dit-il, de suivre les conseils de votre mère."

Le jeune homme qui préludait à sa vie du monde, par ce courageux aveu de soumission aux ordres de sa mère, portait un nom qui sera

bientôt le nom de ralliement de la jeunesse catholique de France, il s'appelait Frédéric Ozanam.

Près de deux ans se sont écoulés depuis cette scène touchante. Huit jeunes étudiants sont réunis à Paris, un soir de mai, dans une chambre de camarade.

Ces huit jeunes gens appartiennent à l'université de Paris, et la conversation roule sur leurs études et leurs discours trop souvent livrés à la critique et à l'amère ironie des ennemis de leurs croyances catholiques. Tout dernièrement dans une conférence d'histoire, un adversaire a jeté ce défi à la fierté de leur foi de vingt ans. "C'est bien, vous nous montrez les œuvres du catholicisme dans le passé, et vous en concluez à sa divinité et à sa perpétuité. Mais aujourd'hui le catholicisme ne produit plus d'œuvres, le catholicisme est mort. C'est une institution qu'il faut reléguer, en lui rendant hommage, dans l'ombre de siècles qui ne ressemblent pas au nôtre. Le catholicisme n'est plus à la hauteur des circonstances ; il ne fait plus les actions qu'il faisait autrefois, nous en concluons qu'il n'a qu'un âge, et qu'un évangile nouveau, celui que nous prêchons, est seul capable de régénérer le monde, puisque seul aujourd'hui il remue les masses et conquiert les esprits et les cœurs."

Et en effet, la doctrine des ennemis du catholicisme faisait alors du bruit. C'était le temps des St-Simoniens avec leurs costumes flamboyants et leurs déclamations prophétiques ; c'était le temps de la philanthropie avec ses promesses bruyantes de jouissances matérielles et de bien-être universel ; c'était le temps des banquets ouvriers en plein air, avec les refrains de Béranger pour musique, et pour écho, les huées de la multitude contre l'autel et contre le trône.

Les huit jeunes étudiants, qui étaient témoins de ces spectacles de tous les jours, savaient cependant que la restauration sociale, le "instaurare omnia," ne pouvait venir que du Christ et de son évangile ; ils savaient que si la philanthropie est le mot des hommes, la charité est le mot sublime :

Dont le Christ a doté le froid langage humain.

Ils savaient que pour transformer le monde il fallait de nouveau étendre sur lui ce qu'un poète de nos jours a appelé :

Le grand geste de Christ qui plane et qui bénit.

Ils savaient que la question sociale était l'éternelle question de ceux qui ont trop et de ceux qui n'ont pas assez, de ceux qui ne savent pas assez jouir et de ceux qui ne savent pas assez souffrir, et que le remède était dans une médiation de paix, de charité et d'amour.

Et le lendemain du jour où ils délibéraient entre eux sur les moyens les plus propres à servir l'Eglise et leur pays, vous auriez vu quelques jeunes hommes, revêtus du costume universitaire, diriger leurs pas vers les quartiers les plus pauvres, gravir les marches qui mènent aux mansardes et poussant discrètement une porte que gardaient jusque-là la misère et peut-être la haine et l'envie, vous auriez vu l'étudiant de Paris, vous auriez vu le doux et noble Ozanam, pencher son front et sa main devant le pauvre, devant l'ouvrier tout étonnés et tout confus d'une pareille visite et d'une si haute sympathie.

Messieurs, vous avez bien fait d'applaudir cette première visite d'étudiants, car c'est d'elle que l'œuvre des conférences de St-Vincent-de-Paul est sortie. La demeure du pauvre a conservé comme un arôme impérissable de cette première visite, et aujourd'hui encore, cette demeure, elle ne cesse d'être visitée, éclairée, consolée, par d'autres nobles jeunes hommes, frères et continuateurs de la charité d'Ozanam et de ses compagnons.

Oui, l'élan était donné ; les pauvres comptaient désormais dans la personne des riches, des pourvoyeurs fidèles ; le catholicisme avait ses apôtres laïques de la bienfaisance et le peuple des serviteurs généreux, des samaritains attendris qui s'étaient approchés de sa misère et versaient l'huile et le vin sur ses blessures enflammées.

L'Eglise s'est toujours préoccupée du sort des pauvres et des ouvriers ; son fondateur était le fils d'un pauvre et d'un artisan, "filius fabri," et selon le mot d'un saint, qu'on peut rapprocher de celui de la mère des Gracques les pauvres et les ouvriers étaient "les trésors et les perles précieuses" des communautés chrétiennes de la primitive église.

Au moyen-âge, l'Europe est couverte d'institutions fondées par l'Eglise, entretenues par Elle, pour le soulagement des classes pauvres et la protection des classes ouvrières. A côté de l'oriflamme du roi et des lances orgueilleuses des comtes et des barons, s'élèvent fières et respectées, les bannières de la confrérie et les insignes altières des corporations.

La révolution a détruit ces corps magnifiques qui avaient construit les cathédrales gothiques, et traversé plus de trois siècles sans émeutes ni grèves.

Et, à leur place, au début de ce siècle, les sociétés secrètes se multipliaient, des sectes de toute sorte soulevaient dans le peuple des idées de convoitise et des mouvements de colère.

C'est alors qu'Ozanam eut le sentiment de la mission plus grave qui était imposée aux classes riches et dirigeantes ; c'est alors qu'il laissa échapper de son cœur, cette parole qui était un programme et un mot d'ordre : "passons aux barbares," c'est-à-dire : allons au peuple. "Nous

ne convertirons peut-être pas Attila et Genséric, mais, Dieu aidant, peut-être viendrons-nous à bout des Huns et des Vandales."

Et dans le journal, *l'Ère Nouvelle*, il disait au clergé de France: "Le temps est venu de vous occuper davantage de ces autres pauvres qui ne mendient point, qui vivent ordinairement de leur travail, et auxquels on n'assurera jamais de telle sorte le droit au travail ni le droit à l'assistance, qu'ils n'aient besoin de secours, de conseils et de consolations. Souvenez-vous que vos pères, les prêtres français du onzième et du douzième siècle, ont sauvé l'Europe par les croisades; sauvez-là encore une fois par la croisade de la charité, et puisque celle-ci ne versera pas de sang, soyez-en les premiers soldats."

Et à tous les citoyens il disait: "Quand d'autres porteraient au trésor public l'or à pleines mains, vous aurez mieux mérité de la patrie en donnant le spectacle du dévouement, de la résignation et de l'espérance." Et encore: "Il ne suffit pas d'avoir sauvé la France, une ou deux fois; un grand pays a besoin d'être sauvé tous les jours."

Quand Ozanam parlait ainsi, il venait d'être témoin d'un spectacle bien propre à lui inspirer pour les classes populaires une plus grande pitié et un plus ardent dévouement.

C'était pendant les journées de juin de l'année 1848; le peuple de Paris, soulevé par des factieux, avait organisé l'émeute et fait les barricades.

Le général Cavaignac hésitait à prendre un moyen extrême et voulait épargner à Paris l'horreur d'une guerre fratricide, l'horreur d'une ville qui boit le sang de ses propres enfants.

Ozanam qui assistait, le cœur navré, à ces tristes événements, eut une inspiration soudaine. Il se dirige vers l'Archevêché de Paris. Il demande à voir Mgr Affre et lui propose de vouloir bien offrir au général Cavaignac, l'autorité puissante de sa médiation. Mgr Affre répond qu'il y a déjà songé; et aussitôt, revêtant sa robe violette et mettant sur sa poitrine sa croix d'or, il traverse les rues de Paris, toute remplies de bruits de guerre et de menaces de mort.

Ozanam et deux de ses amis, en costume de garde-national, escortent l'archevêque.

Arrivé à la barricade du faubourg St-Antoine, Mgr Affre prie Ozanam et ses compagnons de le laisser seul, de peur que l'habit militaire ne paraisse à ses côtés une provocation ou un manque de confiance. Puis, accompagné d'un serviteur, qui a mis son mouchoir blanc au bout d'une branche verte en guise de drapeau parlementaire, l'archevêque s'étant agenouillé, fait une prière et monte ensuite la terrible barricade qui le sépare, seule, des insurgés.

Le mouchoir blanc déjà a paru sur la hauteur. La fusillade s'arrête. L'archevêque est là, portant d'une main une proclamation de paix et

d'amnistie signée par le général Cavaignac, et de l'autre, étendant sur son peuple en armes la douce bénédiction du pontife. Mais à peine a-t-il ouvert la bouche, qu'une rumeur de colère et de blasphème monte de la rue, un bruit de poudre lui répond et l'archevêque, frappé au cœur par la main de ses propres ouailles, tombe à la renverse, victime de son patriotisme et de son dévouement.

Hélas ! l'œuvre de sang et de révolution n'était pas encore terminée, et malgré les efforts d'Ozanam et de ses vaillants et nombreux continuateurs, le peuple s'obstinait à suivre les voix trompeuses et les suggestions de désordre des agitateurs de carrefour.

Vingt-deux années plus tard un autre archevêque de Paris tombait victime des mêmes colères et des mêmes émeutes, et sur une autre barricade. un jeune officier, le sabre à la main, avait devant lui ce même peuple de Paris, animé des haines de Caïn et couvert pour la seconde fois du sang de ses frères. Le jeune officier était là, rangé sous les drapeaux de l'armée de Versailles, de cette armée qui après avoir disputé la patrie aux mains de l'étranger, se la voyait disputer maintenant par les armes de ses propres enfants...

“ Ces hommes de la Commune, avec leurs farouches figures, avec leurs blouses en désordre, avec leur rage de destruction et les cyniques blasphèmes qui sortaient de leurs bouches, ces hommes, se disait-il, ils étaient cependant des Français comme lui, ayant dans leurs veines le même sang, sous leurs poitrines en fureur le même cœur, et sur leurs fronts, enveloppés de poudre et d'éclairs, le même sceau sacré de régénération chrétienne.

“ Ces hommes nous pourrions les vaincre par l'épée, mais ce n'est pas par elle que nous les transformerons. Demain ils seront en face de nous, désarmés, c'est vrai, mais menaçants encore ; ces hommes, ce sont des ignorants, des égarés, que le vent mauvais de la misère et du socialisme a réunis autour du noir drapeau de la grève et de l'émeute. Ils sont le peuple, ils sont le nombre, et le jour où il se présentera un nouveau Spartacus pour les commander, ce jour-là l'Europe sera couverte peut-être de flots de sang et d'irréparables ruines.

“ Le devoir des vrais patriotes c'est de se vouer à l'éducation et à la régénération des classes populaires, c'est de redonner à leurs intelligences les notions du devoir qu'elles ont perdues, c'est de redonner à leurs âmes, au lieu d'un ferment de colère le ferment généreux du courage et de la patience du Christ. Allons au peuple, donnons-nous à lui ; unissons-le, associons-le sous la garde des idées et des traditions catholiques et nous aurons fait plus pour le pays que tous les chefs d'armée et tous les hommes de la politiques.

Le jeune officier qui pensait ainsi au milieu des horreurs de la commune, et qui devait mûrir son projet de réforme sociale au milieu

des sombres cachots de l'Allemagne, vous l'avez reconnu : c'est le digne continuateur de l'esprit et de l'œuvre d'Ozanam, c'est le noble et chevaleresque fondateur des cercles catholiques d'ouvriers, c'est le grand tribun catholique de la France d'aujourd'hui, c'est le comte Albert de Mun. —

Ozanam et de Mun ! quelle gloire pure ! quelles figures sereines et viriles au milieu de l'abaissement en France de la religion et de la patrie ! Ozanam et de Mun ! quels défenseurs généreux, quels guides sages et entrépides des intérêts des classes populaires !

Ozanam et de Mun ! quels apôtres de la cause de la justice et de l'humanité dans un siècle, où, selon le mot de de Maistre "au lieu d'apôtres on ne trouve que des conspirateurs"

Ozanam et de Mun ! quelle intelligence des besoins présents de la société et quelle preuve éclatante des abondantes ressources qu'offre la doctrine catholique et qu'elle offre seule pour le salut du peuple et sa régénération !

Ozanam et de Mun ! quels chevaliers plus ardents, plus désintéressés, plus magnanimes, de la grande cause du travail et de toutes les questions sociales de nos jours !

Ozanam et de Mun ! ces vaillants soldats de l'Eglise et de la Patrie, ils ne sont pas allés chercher en dehors de l'Eglise et de la Patrie, les inspirations de leur charité et de leur patriotisme. Il se sont dits que le cœur d'une mère est inépuisable en trésors de force et de tendresse ; que ces trésors répondent à tous les besoins de l'auguste maternité, et que puiser ailleurs leurs conseils et leurs affections serait forfaire à l'honneur et à la conscience.

Et nous, frères de ces mêmes hommes par le sang et par la foi, héritiers des plus belles traditions de la France chrétienne, n'avons-nous pas sur ce sol de la Nouvelle-France les mêmes devoirs et les mêmes sentiments ? Nous sommes fiers d'appartenir à un pays qui conserve aujourd'hui le cachet de sa primitive origine et de ses primitives destinées ; nous sommes fiers de voir, en dépit des catastrophes qui ont bouleversé notre vie sociale, l'humble croix de Jacques-Cartier rester ferme à l'endroit où il l'a plantée, et le drapeau français flotter encore au sommet du cap d'où Montcalm lui laissa un suprême et vaillant adieu.

Nous sommes fiers de voir les institutions de bienfaisance et d'instruction que nos pères ont fondées vivre encore, à l'ombre des mêmes murailles grises, vivantes au cœur du missionnaire comme sous la robe de bure de la sœur de charité.

Et ces mœurs qui faisaient de la colonie de Chomedé de Maisonneuve une sorte de communauté ressemblant à celles des chrétiens de la primitive Eglise ; ces relations paternelles du seigneur et du tenancier ; ces traditions qui rattachent l'ouvrier au patron, le serviteur à la famille

et le pauvre aux riches de la paroisse par des liens que la conscience sanctionne et qu'elle honore, ces mœurs, ces traditions, nous les gardons avec amour, comme les caractères encore chrétiens de notre peuple et les fruits féconds et doux de l'influence de l'Eglise sur nos populations.

Mais tout le monde le sent et tout le monde l'avoue, la simplicité et l'honnêteté de ces mœurs s'altèrent de jour en jour.

Les progrès de l'industrie, les conditions nouvelles de la richesse, les nombreuses agglomérations ouvrières dans certaines villes, ont modifié la situation sociale et économique de notre pays. De plus, les communications faciles, les échanges incessants qui relient les peuples aux peuples, les continents aux continents et les nouvelles et les affaires d'un monde aux nouvelles et aux affaires de tous les mondes, ont introduit plus ou moins partout les mêmes idées et les mêmes doctrines ; et la parole déclamatoire de Lamartine trouve son accomplissement : non-seulement le drapeau aux trois couleurs, mais les drapeaux de toutes les couleurs et de toutes les passions, j'oserais dire, " font le tour du monde," suscitant partout, derrière eux, la révolution ou la contre-révolution, la paix ou la guerre, la vie ou la mort.

Le Canada ne peut pas rester étranger à ces mouvements divers. Déjà il entend ces drapeaux, aux plis redoutables, frémir au souffle de ses propres rivages. Quelle sera son attitude ? quel sera son guide, quel sera son défenseur ? quelle sera la sentinelle qui veillera pour lui à la frontière ? Messieurs ; il y a quelques années, dans ces mêmes salles du Gesù, un fils de la France (1), représentant de ses plus nobles aspirations, résumait dans une figure hardie le rôle et l'attitude du Canada-français vis-à-vis la mère-patrie. Le Canada-français lui apparaissait sous la figure d'un apôtre jeune et beau, debout sur ce rivage de l'Atlantique, les yeux tournés du côté de la France et tenant dans sa main étendue du même côté, le crucifix. Messieurs, voilà l'attitude du Canada-français, non-seulement vis-vis la France, mais vis-à-vis tous les autres pays. Le gardien, le défenseur, la sentinelle du Canada-français, c'est le Christ " qui aime les Francs."

Samedi dernier l'Union St Joseph, qui est le cercle catholique ouvrier par excellence, donnait à notre ville un beau spectacle.

En habits de fête et avec leurs insignes fraternelles, ses membres traversaient nos rues, bannières déployées et ayant à leur tête cette fanfare du 65e, qui est de toutes nos fêtes et de tous nos triomphes.

Et où allaient-ils ces ouvriers, ces travailleurs ? Où allaient-ils déposer l'hommage de leur joie et l'hommage de leur travail ? Ils allaient déposer leurs bannières et incliner leur fronts au pied du cruci-

(1) M. Claudio Jannet.

fix, devant ce Sauveur qui les a tirés de l'esclavage antique et qui leur ouvre glorieuse, la carrière du travail et du progrès ; ils allaient à l'exemple de Montcalm, le lendemain de la victoire de Carillon, déposer l'hommage de leurs pacifiques succès aux pieds de la croix et inscrire sur son bois vainqueur, cette parole du héros de Carillon : " Deus hic, Deus ipse triumphat." Ils allaient entonner à leur manière le cantique qui est le cri de ralliement de ces cercle souvriers que Pie IX appelait un jour " les grandes armées de Dieu " et qui commence par ce noble appel :

" Espérance de la patrie, ouvriers, soyez chrétiens."

J'ai commencé par Ozanam vous me permettrez de finir par lui. Ce mot de la fin, mesdames, il sera pour vous.

On lisait un jour devant Pie IX la biographie d'Ozanam par le Père Lacordaire.

A l'endroit où il est question du mariage d'Ozanam, Lacordaire qui avait toujours eu d'autres espérances au sujet de la vocation de son ami et qui prétendait que le mariage était une " félicité ennemie des grandes muses," Lacordaire commence ainsi le récit de ce grand événement de la vie d'Ozanam.

" Il y eut un piège qu'Ozanam n'évita point " Pie IX, entendant cette phrase, interrompt le lecteur, et avec le fin sourire qui lui était familier : " Je ne savais pas, dit-il, qu'il y avait six sacrements et un piège. "

Un autre trait de la vie d'Ozanam est ainsi raconté par le P. Lacondaire : " Le 23 de chaque mois, date chère à sa mémoire, parceque c'était celle de son mariage (ce piège, où il s'était laissé prendre et où tant d'autres soupirent d'être pris) il ne manquait jamais d'offrir à sa femme quelques plantes fleuries. Même à la veille de sa mort, il n'oublia point de le faire, et le 23 août qui la précéda, étant encore au village de l'Antignano, il envoya chercher une branche de myrte qu'il avait remarquée au bord de la mer, pour la donner à celle qui depuis douze ans charmait et fortifiait sa vie."

Mesdames. Il me semble qu'il est permis de même à l'Union Catholique dont vous épousez si cordialement la cause de vous offrir à l'époque de ses réunions publiques l'hommage de son souvenir. C'est une noble ambition, dans les choses de l'esprit comme dans les choses du cœur, que de s'entendre dire par vous, Mesdames, ce qu'une femme canadienne disait à son mari, un candidat politique qui n'avait pas été favorisé des suffrages de son comté et qu'elle consolait ainsi de son échec ;

" Sois l'élu de mon cœur
C'est la plus noble place
Où puisse être vainqueur
Un homme de ta race.

A. CHAUVIN.

MORTS POUR LA PATRIE.

XIV.

L'AGHA MUSTAPHA.

Sur les bords du sentier, Abderrahman est assis, le front appuyé dans ses mains. Il est triste, parce que son chef, le grand guerrier, agha des Douairs et des Maghzen, l'irréconciliable ennemi d'Abd-el-Kader, Mustapha ben Ismaël, est tombé, frappé par derrière par une main inconnue.

Plongé dans ses pensées, il n'entend point le pas d'un cheval qui galope vers lui. Le cavalier porte le burnous blanc des spahis de l'émir. Arrivé près d'Abderrahman, il met pied à terre.

—Que la paix soit avec toi et Mohammed te comble de ses faveurs.

—Que la paix soit avec toi, répond Abderraham. Que me veux-tu ?

—Abderraham, tu es triste parce que ton maître a péri. C'est le sort des guerriers. Un vrai croyant ne doit pas s'abandonner au désespoir. Les uns tombent, les autres poursuivent leur carrière. Il n'est si digne chef qui ne se puisse remplacer.

—Je ne te comprends pas.

—Ecoute. Mon maître, Abd-el-Kader était l'ennemi du tien ; mais il estimait sa vaillance ; la tienne aussi lui est connue. Tu sais les immenses projets qui roulent dans son cerveau, et l'œuvre généreuse qu'il médite. Il veut rendre à l'Islam sa splendeur éteinte et chasser les chrétiens dans leur pays d'outre-mer ; les délices du paradis sont réservés à ceux qui luttent sous ses drapeaux pour la guerre sainte, et s'ils y périssent, ils ne passent point par les flammes du purgatoire. Tu ne dis mot. Commences-tu à me comprendre à présent ?

—Je t'écoute.

—Je ne t'ai pas tout dit ; dans ses rangs t'attendent des honneurs aussi grands que ceux dont tu jouissais chez les Douairs. Il veut t'attacher à sa personne comme tu étais attaché à celle de Mustapha. La gloire dans cette vie, la félicité assurée dans l'autre, que peux-tu demander de plus, toi, guerrier dont le bras ne s'accoutumera jamais au repos ?

Abderraham hésite ; il ne répond rien. Une vieille antipathie contre l'émir de Mascara dispute son cœur aux tentations de l'émissaire. Et pourtant celui-ci a raison, après tout. Les morts sont morts et ne sortiront pas de la tombe. Il se prépare à répondre.

En cet instant, la voix d'un chanteur arrive aux oreilles des deux interlocuteurs. Abderraham pâlit. C'est un pâtre au service du héros défunt, qui chante la complainte de l'agha Mustapha, devenue en quelques jours populaire dans l'Algérie occidentale ; le pâtre se rapproche peu à peu et on distingue à présent les paroles :

O malheur ! les yeux éperdus
Le fils de Mustapha, le désespoir dans l'âme
Bondit de rang en rang dans le goum, et reclama
Son père qu'il ne verra plus.

Ton père est tombé dans sa gloire,
Lui qui faisait fleurir la paix sous tous nos toits,
Lui qui du pauvre en vain n'ouït jamais la voix ;
Allah bénisse sa mémoire !

Dans le combat qu'il était beau !
Il volait le premier en criant dans l'arène.
Et ses impétueux guerriers lâchant la rêne,
L'auraient suivi jusqu'au tombeau.

Pleurons sur ce soldat antique,
Si brillant autrefois sous le harnais guerrier,
Lorsque sous son fardeau piaffait le coursier
Fier de porter l'homme héroïque.

Maintenant qu'il git au cercueil
Qu'il a quitté son fils, ses amis et ses armes,
Dieu clément, tu verra longtemps couler des larmes,
Longtemps des vêtements de deuil !

Voici les heures de souffrance ;
Pleurez, vaillants guerriers, votre chef bien-aimé ;
Pleurez, puisque pour vous son trépas a fermé
La porte d'or de l'espérance.

Comment a-t-il été jeté
Dans la nuit de la mort, nuit éternelle et noire,
Laisant derrière lui ses amis et sa gloire
Comme s'il n'eut pas existé ?

Comme si jamais sur la terre
Nos yeux ne l'avaient vu ! rude coup pour nos cœurs !
Si fier quand sous la poudre avec des cris vainqueurs
Il brandissait le cimetière !

Ne vous souvient-il point du jour
Où le shérif de Fez le fit venir, et comme
Au milieu des guerriers Marocains le grand homme
Eclipsait tous ceux de la cour ?

Et rien qu'en le voyant lui-même
Le chérif le sentit fils de nobles aïeux,
Et crut qu'en honorant ce soldat glorieux
Il honorait son diadème.

Chevaux caparaçonnés d'or,
Pour faire à son coursier une escorte splendide,
Le chef lui donna tout ce dont l'homme est avide,
Trésors, armes, que sais-je encor ?

Qu'il était beau sous la mitraille
Dans l'orgueil du triomphe, alors que l'œil ardent
On aurait dit, avec son coursier du Soudan,
Un sombre dieu de la bataille !

O Dieu juste tu nous l'as pris !
Que béni soit ton nom ! mai, nos yeux, o mes frères,
Ressembleront toujours dans leurs larmes amères
A des fleuves jamais taris.

Pleurez sur sa noble dépouille,
Sur le fier croissant d'or qui décorait son front
Sur ses armes d'acier poli, sur l'éperon
Qu'abimera bientôt la rouille.

Comme les rameaux des vallons
Périssent fleuris d'hier et dessèchent leurs têtes,
A péri le héros sous le coup des tempêtes
Et des rigoureux aquilons.

Il fut notre gloire guerrière ;
Hélas de sa maison s'est éteint le flambeau
Depuis qu'il a suivi ses soldats au tombeau,
Joint sa poussière à leur poussière.

Qui remplacera le lion ?
La place du héros demeure solitaire
Et ses amis ont fait réentendre par la terre,
Un cri de désolation.

Dieu m'est témoin qu'il fut fidèle,
Dieu sait qu'à sa parole il ne faillit jamais
Pleurez, guerriers, pleurez ! au monde désormais
Vous n'aurez plus pareil modèle.

La complainte du pâtre se termine et lui-même disparaît ; le soir tombe et il emmène ses troupeaux. Mais son chant a pénétré dans le cœur d'Abderraham ; il n'hésite plus ; son parti est pris.

— Va dire à ton maître, s'écria-t-il, ce que tu as entendu. Les plus humbles de notre contrée ont conservé le culte de Mustapha et célèbrent sa valeur. Ceux qui ont servi sous un tel homme demeureront fidèles à sa mémoire ; ils auront pour ennemis ceux qui furent ses ennemis et combattront sous le drapeau qu'il adopta.

Ainsi, du fond du tombeau, Mustapha ben Ismaël continuait à servir la France comme deson vivant et son ombre suffisait à enlever des recrues aux contingents d'Abd-el-Kader.

Depuis sa mort, bien d'autres Musulmans ont péri sous tous les climats pour la graadeur de la France ; mais il eut l'honneur de leur ouvrir la voie à une époque où tout le monde doutait encore qu'elle eût la tenacité nécessaire pour conserver l'Algérie. Nul ne la servit avec plus d'éclat. Sur une de ses rues, la ville d'Alger a mis le nom du caïd oublié.

Mais si quelque jour, le conseil municipal d'Alger ou celui d'Oran se proposait d'ériger sur une de ses places la statue du valeureux Bédouin, on verrait que les tribus se souviennent encore du renom de Mustapha. Elles envoyèrent à Fresnes 'en Woèvre des sommes énormes pour le monument de leur vainqueur et ami, le général Margueritte. Elles ne se sont pas demandé alors si la reproduction de la figure humaine était ou non conforme aux prescriptions coraniques. Leur générosité serait plus grande encore s'il s'agissait d'honorer un des leurs ; les Arabes contemplieraient avec fierté l'image du hardi cavalier drapé dans son burnous, la croix d'honneur sur la poitrine ; l'époque serait peut-être ainsi rapprochée où colons et Arabas en viendront à fraterniser sans arrière pensée... *In châh Allah !*

XV.

UN SCEPTIQUE.

Cet homme qui était fort riche ; qui avait joui de tous les plaisirs du monde, qui en avait parcouru toutes les contrées, qui en avait sondé toute les souffrances, qui ne croyait à rien, s'était un jour mis en tête de suivre la guerre en Tunisie.

Il avait quitté la Hongrie son pays sans regret et vu la terre d'Afrique sans plaisir. Il ne cherchait que la distraction et non point l'émotion, croyant lui-même son cœur trop blasé pour qu'il put s'émouvoir.

Il avait suivi la guerre de Turquie et celle de France ; il avait pris un fusil en 1886, sachant à peine pourquoi.

Il avait parcouru les hôpitaux avec le sang-froid des carabins et les champs de bataille avec celui d'un troupier. Le sifflement des balles, le bruit du moulin à café des mitrailleuses, le grondement du canon, ne le touchaient pas plus que les sanglots des malades, les cris des blessés, le râle des mourants, ou ces airs tristes qu'entonnent parfois au dernier moment les typhoïdistes qui vont expirer.

C'est ainsi disposé qu'il vit Tunis, les soldats souffrant en route sous le poids des sacs, les cimetières se peuplant avec une épouvantable rapidité, les officiers donnant leur solde pour acheter des médicaments, les médecins sur les dents. Il vit tout cela sans sourciller et sans ressentir un mouvement de pitié pour des douleurs qu'il avait déjà vues auparavant.

Plus que cela, le chagrin des Français de Tunis, bons patriotes s'il en fut, le laissait froid et leur douleur incompréhensible éveillait en son esprit sinon l'ironie, du moins l'étonnement. Ces gens de Toulon qui suivaient le convoi de soldats nés à Dunkerque, ces négociants riches, qui s'attristaient de la mort d'un garçon de charrue, ces enterrements d'inconnus escortés par toute une population, tout cela lui semblait étrange, et sans songer au drapeau commun sous lequel ces soldats avaient péri, sous lequel s'abritaient tous ces colons, il n'attribuait la tristesse et la sympathie de ces derniers qu'à leur inexpérience de la vie, qu'à l'existence tranquille passée derrière leur comptoir qu'à l'ignorance des choses de la guerre ? Lui, se pouvait-il émouvoir pour si peu ? Il se disait que même en étant Français rien de tout cela ne l'aurait touché.

Or, un jour, il rencontra un piquet de troupes qui revenait d'un enterrement ; cérémonie, hélas ! trop fréquente. Il le suivit par curiosité. Un instant après être rentré à la caserne pour changer sa tenue, un soldat sortit. Le Hongrois l'aborda :

—Voulez-vous accepter un cigare, camarade ?

—Ce n'est pas de refus, monsieur. Vous êtes bien bon. Et puis on a plaisir à causer avec un Français, surtout un civil quand on est si loin du pays.

Le Hongrois ne fit pas connaître sa nationalité pour ne pas troubler le plaisir du brave garçon.

—Vous venez encore de faire une rude corvée ?

—Bah ! Que voulez-vous ? On fait si souvent la même qu'on s'y habitue.

—N'est-ce pas qu'on s'y habitue ?

—Mon Dieu, oui. Un jour, il meurt dix hommes ; le lendemain cinq ; le surlendemain dix. C'est le 142^e de ligne qui nous a apporté

la fièvre typhoïde de Perpignan. On n'est pas égoïste dans ce régiment et il a communiqué aux autres une part de son lot. Tantôt c'est un lieutenant, tantôt un commandant, tantôt un capitaine qui s'en va, aujourd'hui quelqu'un, demain quelqu'autre. Chacun à son tour. Cette fois-ci, c'était un capitaine de chez nous, du 135^e de ligne.

— Ah ! comment s'appelait-il ?

— Le capitaine Esterhazy.

Quand il entendit ce nom magyar d'un officier inconnu qui venait de mourir ignoré, malgré l'indifférence du soldat qui venait de l'enterrer, bien que depuis quelques quatre cents ans cette branche des Esterhazy n'appartienne plus à la Hongrie, le voyageur sentit son cœur palpiter plus fort. Il lui sembla entendre résonner les accents de la vieille langue nationale, revoir les villes arrosées et souvent inondées par le Danube, les clochers ombragés par l'étendard hongrois, et le vieux sceptique inébranlable, après être passé chez un marchand d'immortelles, s'en fut pleurer sur la fosse du capitaine du 135^e de ligne qu'il n'avait jamais vu.

XVI

WEINBRENNER.

La vaillante fille du chef arabe, à laquelle le lieutenant Weinbrenner, avait uni sa destinée, a voulu, malgré son affection pour la terre natale, que le héros alsacien, assassiné dans le Bou-Zoulei, reposât dans le coin de France le plus voisin de Vieux Thann où il était né. Les restes de Weinbrenner ont quitté le cimetière de Geryville que les sables du désert peuvent d'une minute à l'autre engloutir pour être ensevelis à Belfort.

Pauvre Weinbrenner ! tué si jeune et par derrière. Le coup dont il fut frappé retentit douloureusement dans toute l'Alsace où l'on suit avec tant d'émotion ceux qui, tantôt au fond de l'Asie, tantôt sur la terre d'Afrique honorent notre vieille province du Rhin sous l'uniforme français. Plus douloureusement encore devait-il retentir en France et même en Espagne, car il fut le signal de la formidable levée de boucliers de Bou-Amema.

Ceux qui avaient tué Weinbrenner sans armes, tandis qu'avec sa confiance et sa bonhomie alsaciennes, il acceptait sans crainte et sans soupçon la *difa* qui lui était offerte, effrayés tout à coup de leur crime et du châtement qui les attendait, devinrent braves à force de peur. Ils se groupèrent autour du marabout fanatique dont la voix n'avait

pu jusque là les séduire. L'aridité du désert protégea leur révolte et bien des vaillants Alsaciens, frappés au Chott-Tigri et à Chellala, ne reverront jamais leur province bien-aimée. Puis, comme un ouragan la bande s'abattit sur les chantiers de Kralfallah et de Saïda, et cette fois ce fut l'Andalousie qui fut en deuil.

Ainsi, la mort de Weinbrenner fut la préface d'un des épisodes les plus tristes et les plus importants de l'histoire de la France en Afrique, un lien historique de plus entre l'Alsace et l'Algérie.

D'autres déjà existaient, car bien des Alsaciens racontent encore au village les campagnes qu'ils firent dans le Tell et le Sahara ; nombreux aussi ceux qui servent dans nos régiments ; nombreux ceux de la légion étrangère qui ont envoyé aux inondés de leur province des souscriptions considérables ; nombreux les colons, qui chassés par la conquête, ont créé de petites Alsaces françaises à Bellefontaine, à Bou-Kalfa, à Haussonvillers, à Palestro. Nombreux enfin, surtout depuis les incidents lugubres du sud oranais, ceux qui dorment sous le sol africain.

L'Algérie et l'Alsace sont deux sœurs désormais, et toutes deux également chéries de leur mère, la France, séparée de l'une par la frontière, de l'autre par la Méditerranée ; elles ont déjà fraternisé dans la bataille : Weber, de Strassbourg, et Barbier, de Tiaret, ont été frappés l'un près de l'autre. Même dans le cimetière de Geryville, aux avant-postes de la civilisation française, le cadavre de Weinbrenner pouvait reposer comme au pied du lion de Belfort ; mais là aussi, il ne gît qu'en attendant le jour où nous pourrions le transporter au Vieux Thann sans rencontrer de douaniers ; car si l'on devait ensevelir au cimetière de Belfort tous les Alsaciens qui ont succombé pour la France sous toutes les latitudes, depuis Chellala jusqu'à Sontay et Lang-Son, il faudrait bientôt l'agrandir.

XVII

LES BAIGNEURS DE SCHINZNACH.

Pays charmant et ami des Français, malgré son orthographe teuto-nique, le petit bain suisse de Schinznach attire depuis longtemps nos compatriotes, aussi bien ceux des départements de l'intérieur que les exilés d'Alsace et de Lorraine, heureux de savourer, de temps en temps avec l'air fortifiant des montagnes, l'air fortifiant de la liberté.

L'existence des villes d'eaux n'est point toujours propice au développement du patriotisme ; les plaisirs du moment font aisément oublier les rudes épreuves d'autrefois et, dans les distractions du casino,

l'esprit se détourne de la pensée de la patrie diminuée. A côté de commenceaux aimables, venus de tous les points du monde, dans un milieu tolérant et cosmopolite, il est de bon ton de ne point se targuer de sa nationalité, et de ne point faire, outre mesure, parade de ses sentiments chauvins. Il arrive ainsi parfois que l'âme s'alanguit dans une Capoue éloignée des luttes politiques et perd de sa vigueur au fur et à mesure que le corps recouvre la sienne.

Il a bien mérité de son pays, le premier Français qui, dans une promenade matinale aux environs de son hôtel, s'en vint jusqu'au cimetière de Birr et sentir ses yeux se mouiller en voyant le terrain réservé à la sépulture des 21 soldats français, morts à l'hôpital de Schinznach pendant le sinistre hiver de 1871.

Ceux-là n'étaient pas venus en Suisse pour leur plaisir en wagons de première classe et ne risquaient pas d'oublier leur pays dans les pays dans les douceurs d'une station balnéaire ; ils étaient vaincus et ne venaient demander, à notre hospitalière voisine, qu'un lit d'hôpital pour y dormir, qu'un carré de terre pour y reposer entre six planches. Ils n'apportaient pas, comme les touristes, la fortune au pays ; ils étaient pauvres, malades, sales et déguenillés. Mais, c'était leur dévouement à la France qui les avait réduits à cette extrémité, et les Suisses, race dure et bonne, juges émérites en fait de courage et de patriotisme, les reçurent aussi bien que les touristes et les soignèrent, par charité, comme ils auraient soigné d'autres à prix d'or. Ceux-là seuls dorment au cimetière de Birr, que la science et le dévouement ne pouvaient plus sauver. Les autres ont revu leurs villages assis au bord de la Manche ou de l'Atlantique, et aujourd'hui, aux pentes des monts d'Auvergne ou dans les douars de l'Atlas, les pères de familles enseignent à leurs jeunes fils la haine de l'ennemi, et leur racontent la bonté sans prétention du peuple suisse, ou bien ils froncent un instant le sourcil en se rappelant les camarades enterrés là-bas, loin du pays, et auquel ne songe plus sans doute aucun Français.

Les morts vont si vite, surtout en France !

Mais, Français ou Alsaciens, les baigneurs de Schinznach, sont, après douze ans, souvenus de leurs vingt et un compatriotes et, riches pour la plupart ; ils ont voulu du moins leur faire l'aumône d'un tombeau, la seule aumône qu'on puisse faire à des défunts. Entourée d'une grille de fer, la pyramide blanche dresse hardiment sa pointe vers le ciel, et les parents, qui passeront par là, auront du moins la suprême consolation de lire, sur les écussons gravés dans la pierre, le nom de leurs enfants perdus.

Ils sont morts, mais sur leur tombeau les fleurs s'épanouissent tous les ans plus brillantes, gracieux emblèmes de la patrie ressuscitée, et les couronnes de chêne et celles de roses blanches, et les rubans de

satin tricolore, témoignent de la piété patriotique des touristes français de Schinznach, et les habitans du pays ont versé des larmes sur la tombe, et l'on a entendu des officiers suisses saluer, en termes émouvants, leur glorieux trépas. Et tous les ans, désormais, les baigneurs de Schinznach viendront renouveler ces fleurs, entretenir l'œuvre des patriotiques baigneurs de 1883 et visiter un coin de terre, dont les cadavres de nos soldats font à jamais un sol français.

XVIII

MAISON CARRÉE.

La Maison-Carrée est aujourd'hui plus qu'un bourg, une petite ville européenne, centre d'un marché important et d'un grand commerce avec la Kabylie. Le chemin de fer la longe et elle a sa station,—la troisième après Alger, sur la ligne de Blidah. Les soldats de la garnison d'Alger vont volontiers y faire la partie le dimanche avec les camarades qui s'y trouvent en détachement ; elle est pleine d'activité et d'avenir.

Mais en 1832, notre empire Algérien ne dépassait guère les bornes de la ville du bey. A Kouba et à Dely Ibrahim, les colons cultivaient avec le fusil en bandoulière. A cette époque, le gouvernement n'était pas même décidé à conserver l'Algérie. Il avait fallu un curieux hasard pour qu'on y envoyât ces immigrants. C'étaient des Alsaciens qui voulaient se rendre au Brésil ; ils avaient d'avance payé leur voyage à une compagnie qui leur fit faux bond et les laissa divaguer abandonnés dans les rues du Havre, sans secours, sans vivres, sans argent. Ne sachant qu'en faire, le gouvernement les envoya dans cette colonie qui devait, quarante ans après, servir d'asile à un si grand nombre de leurs compatriotes séparés de la France par les désastres de 1870.

D'autres Alsaciens formaient en ce temps une bonne partie, non-seulement de nos régiments, mais, comme aujourd'hui, de la légion étrangère et faisaient le coup de feu contre les bédouins qui ne craignaient pas de venir harceler nos hommes jusqu'aux portes d'Alger. On faisait une sortie ; ils reculaient. On revenait en ville et ils escortaient les nôtres à coups de fusil.

Mais ils eurent un vrai jour de fête : ce fut le 23 mai 1832 lorsqu'ils cernèrent à la Maison Carrée—qui était une plaine nue, dominée seulement par un établissement pénitenciaire—ils cernèrent une troupe de 29 légionnaires envoyés en reconnaissance. Ils lui en voulaient à la mort à cette légion : elle n'avait pas encore accompli les exploits qui devaient l'immortaliser plus tard, à Ichériden, à Sébastopol, en Espagne-

en Italie, en France, au Tonkin ; mais déjà ces héroïques aventuriers venus de la métropole de Belgique, de Suisse, de Pologne, d'Espagne et de Hongrie, avaient eu le temps de se signaler au premier rang parmi les régiments les plus hardis de notre jeune armée d'Afrique. Les Bédouins ne le leur pardonnaient pas.

Au milieu de la forêt de burnous blancs, les capotes grises à cols rouges forment un point imperceptible. Le petit carré résiste vaillamment, broyé sous une grêle de balles ; les hommes tombent un par un. Entre les coups de fusil, s'élèvent les cris des Arabes les sommant de se rendre. On leur répond par des huées et des feux de salve.

Pourtant la lutte est trop inégale ; de nouveaux Bédouins viennent suppléer à ceux qui tombent. Les nôtres n'étaient plus que vingt tout à l'heure ; à présent ils ne sont plus que quinze ; ils ne sont plus que douze, et encore sur les douze une balle vient de blesser grièvement leur chef—un lieutenant. A cette heure, les munitions font défaut ; il faut recevoir sans y répondre la fusillade des Arabes.

—En avant ! à la baïonnette ; et le lieutenant armé du fusil d'un des morts, bondit le premier ; les autres le suivent avec un hourrah. Leur impétuosité fait reculer un instant cette multitude étonnée ; les baïonnettes sont rouges de sang. Puis peu à peu la masse se resserre et étouffe les derniers survivants. Parmi des centaines de Bédouins morts, les 29 légionnaires sont étendus couverts de blessures sanglantes.

La nuit pourtant, l'un d'eux se releva : Wagner n'était pas mort. Il se couvrit d'un burnous, erra jour et nuit pendant un mois à la recherche d'un poste français, refusant de répondre un seul mot aux Arabes et aux Kabiles dispersés sur les routes, qui, à son teint bruni, à sa longue barbe, à son costume, le prenaient pour un des leurs, et à son silence le prenaient pour un fou et le laissaient passer. Enfin, après mille fatigues il arriva de nuit près d'un blochhaus français. Là, le chef d'une patrouille—un légionnaire aussi— le prit pour un espion ou un maraudeur, courut à lui et le tua d'un coup de baïonnette, croyant peut-être le venger.

XIX

PONÇON DE LA BARBINAIS

—Connaissez-vous Français que vous êtes, Ponçon de la Barbinais, au moins de nom ?

—Pas du tout, et nous ne nous en soucions guère.

—Vous ne savez pas, qu'esclave au bagne d'Alger, Ponçon de la

Barbinais fut envoyé à Paris par le Bey pour proposer à Louis XIV des conditions de paix inacceptables; qu'il avait donné au Bey sa parole de revenir et qu'il revint; que le Bey lui avait donné sa parole de le faire exécuter s'il revenait sans avoir réussi, et qu'il la tint?

—Que nous importe? Ponçon de la Barbinais n'était pas un Romain; ce n'était qu'un Français, son abnégation ne nous intéresse pas. Parlez-nous de Régulus.

—Savez-vous qu'à Paris ce fut Ponçon de la Barbinais lui-même qui supplia le roi de rejeter ces conditions déshonorantes dont l'acceptation lui aurait sauvé la vie? Qu'il dévoila au ministère la faiblesse de la régence? Que son ardeur à défendre l'honneur national rendait son supplice inévitable?

—Bah! votre Ponçon de la Barbinais n'était pas Romain. Parlez-nous de Régulus.

—Savez-vous qu'il avait terriblement souffert dans les prisons algériennes, où les captifs étaient enchaînés deux à deux; qu'on les conduisait à coups de bâton à l'abreuvoir comme des bestiaux et qu'ils s'agenouillaient pour se désaltérer; que les gamins des rues frappaient à leur gré les esclaves, et que celui de ces malheureux qui eût osé se défendre aurait été puni de mort? Quel contraste quand il se trouva libre dans les splendeurs de la cour et de la capitale du monde civilisé; et pourtant il retourna au bagne.

—Régulus l'avait fait avant lui. Parlez-nous de Régulus.

—Savez-vous que le roi et les seigneurs le conjurèrent de rester, lui déclarèrent qu'il commettrait un crime en allant de son plein gré à la mort, prétendirent que la parole donnée à un infidèle n'engageait pas un chrétien; que tous ceux qu'il aimait se mirent à ses genoux et les baignèrent de larmes, et qu'en dépit de tout, le cœur fort et dolent, Ponçon de la Barbinais revint à Alger? Et nous savons à peine son nom,

—Nous savons celui de Régulus; c'est bien assez.

—Savez-vous qu'il n'ignorait pas la mort cruelle qui l'attendait, ni les raffinements de supplice où excellaient les Algériens. Il avait vu plus d'une fois mettre les esclaves à la gueule d'un canon et d'autres avaient sous ses yeux péri sous l'effroyable bastonnade. Il avait vu les têtes coupées rester des semaines fixées à des crochets monstrueux, et les accipitres voltiger au-dessus de ces charniers humains. Il avait vu cela, et il revint à Alger.

—Parlez-nous de Régulus, vous dis-je, et laissez-nous tranquilles avec votre... Comment l'appellez-vous?

LÉON BARAT.

(A suivre.)

LE NORD.

XV.—(Suite.)

En apercevant ces voyageurs, mon ami Beaubien s'écria : c'est Bureau !! Oui ; c'était Bureau, un rôdeur, comme disent les gens. Et bien fait pour ça, allez. Aussi dans les montagnes et les mauvais pas il ne résiste pas en voiture. Il saute à bas, prend sur ses épaules ce qui surcharge le cheval, et en avant.—Un chevreuil n'a pas meilleure jambe, ni meilleur œil. Il passe monts et ravins, rivières et portages en se dirigeant sur les étoiles et la mousse, et tombe juste au point où il veut aboutir. Aussi le gouvernement l'a-t-il chargé de tracer les chemins dans les cantons à ouvrir à la colonisation. Il rend d'immenses services en évitant par là bien des endroits impossibles ou trop montagneux pour y fixer un chemin à perpétuité. Il faut le voir, avec son casse-tête tracer un chemin, et couper les branches au pas de course.

M. Beaubien connaissait M. Bureau, et depuis que nous étions en marche il répétait souvent : " Bureau doit être en haut. Si nous avons la chance de le rencontrer." Et bien, nous l'avons ce fameux Bureau. Nous l'invitons à déjeuner avec nous. Là, pas de cérémonie. Ce n'est pas qu'ils manquaient de vivres, nos voyageurs. Ils en étaient certes bien pourvus. Ce n'est d'ailleurs pas un petit personnage que ce M. Bureau. Il a le personnel qu'il juge à propos ; s'il faut deux hommes il les prend, s'il en faut dix ils les engage. Et pourquoi pas ? Il a du bagage quelquefois pour plusieurs semaines, son canot chargé à conduire sur les eaux sans compter les portages, etc. Tout de même il mangea avec appétit de notre gargotte, qu'il nous aida à préparer, et surtout de notre pain, car il n'avait que du biscuit. Je vais faire bouillir l'eau pour le thé, dit-il. Et en une minute il avait coupé une gaule de quatre pieds dont il effila un des bouts qu'il fixa obliquement en terre, et à l'autre bout encoché il suspendit le bidon sous lequel il alluma le feu. Voilà la marmite. Il fallait voir l'assaut sur le jambon, le saucisson, les grillades de lard ! Enfoncés Mde du Perrouzel, Victor, Cizol, Rabat et Cavallo.

Et ce pauvre M. Bureau avait autre chose à faire que de *boustifailer*, il fallait répondre à nos questions qui étaient nombreuses. Il

revenait de la Lièvre où il avait tracé des chemins dans la Kiamica. Il était enchanté du terrain de cette vallée de la Lièvre, où il a trouvé des prunes qu'il croit indigènes. Ce n'est pas étonnant, car nous avons un prunier indigène ; c'est le prunier d'Amérique, le *cerasus nigra* de Loisel, dont l'arbre est quelque peu épineux. C'est, dit l'abbé Provancher, la seule espèce de prunier indigène en Canada. Quelques variétés dans la culture, dit-il, produisent des fruits d'une saveur fort agréable, bien qu'ils soient encore loin des Damas.

Il fut question de bien des projets dans cette rencontre au bord du Petit Nominuingue : — de faire au plutôt dévier le chemin de la Repousse, de tracer un chemin au 4e rang du canton Loranger pour ménager un débouché aux colons établis autour du Petit Nominuingue, ce qui fut exécuté le même jour. Et un autre projet fut de faire accompagner M. Bureau, lors de sa prochaine expédition, par nos garçons en vacance, ce qui n'est pas encore exécuté.

Enfin, le déjeuner pris, le soleil commençait à darder ses rayons ; nous mîmes le *tondre* sous le briquet. Mais il fallait nous séparer du brave Bureau qui partait pour aller mettre à exécution le projet émis et muri pendant le déjeuner, de tracer une voie de sortie aux pionniers du Nord-Ouest du Petit Nominuingue.

Après son départ nous nous mîmes à réfléchir sur notre position. Tous les arguments furent apportés pour la levée instantanée du camp, depuis la proximité des fourmis jusqu'à l'éloignement des voisins. On décida à l'unanimité d'aller établir le centre de nos opérations au village, où il y avait de l'espace, puisqu'il n'y avait que deux établissements : celui de l'Eglise et la maison d'un nommé Jetté, hôtelier d'Hochelaga, qui a acheté près de l'église un emplacement où il amasse ses économies. L'exécution suivit de près la décision, et, en une demi-heure, tente, bagages, hommes et bêtes étaient en route pour des parages plus hospitaliers. L'endroit choisi pour dresser notre tente était élevé, et les travaux de construction se firent avec encore plus de dextérité que la première fois. D'ailleurs pas d'assemblée des anciens et nouveaux marguilliers, ni de paroissiens. Le curé seul nous donna la permission de nous bâtir sur le terrain de l'église sans avoir à passer par la formalité de l'homologation.

Ah ! ça, moi, je vous avertis, lecteurs, que je ne couchai plus sous la tente. J'en avais assez, de ce jeu là. Ça peut-être très poétique, mais je n'ai plus de disposition pour cette poésie là. Autrefois j'ai rêvé et fait la vie du camp, j'ai songé à me faire berger et même ermite. Mais je suis revenu à la réalité.

Je couchai au presbytère où, après tout, on est mieux que sous la tente. La pas de fourmis, pas de barbeaux, pas de hannetons, pas de criquets, pas de puces, non, car les punaises les avaient mangées. Ah ! des punai-

ses par exemple, je ne vous dis que cela. Le curé les tolère-t-il par esprit de pénitence? Dans tous les cas il ne pourrait les déloger. Figurez-vous donc les réduits où elles peuvent se cacher, dans les fentes des planches, dans les écorces des murs, dans les coins des couchettes. Allez donc vous servir d'un petit soufflet pour introduire du poison insecticide dans tous ces interstices. Vous y perdriez votre latin.

On se demande, toutefois, nous qui ne voyons pas l'utilité des êtres de la nature, à quoi peut servir ce fléau des nuits avec son liquide infecte. "Elle ne se contente pas, dit un auteur qui a dû se faire piquer, de percer les chairs, d'en extraire le sang dont elle se sustente; dans la plaie qu'elle a ouverte, au lieu du sang qu'elle a dérobé, elle introduit un liquide âcre, mordant, sécrété par elle." Pourquoi cette manière d'opérer? Je parierais que cette substance qu'elle verse sur nos plaies est une généreuse compensation de ce qu'elle nous ôte. Nous sommes trop ignorants pour en connaître le prix, voilà tout. Est-ce un désinfectant? Et pourquoi pas?

Les médecins ont exploité, pour nous faire mourir plus scientifiquement, le règne végétal et le règne minéral, pourquoi donc n'essaieraient-ils pas, comme remèdes, du règne animal? Tenez, en voici un qui a tenté l'expérience:

Je trouve dans un livre très sérieux la recette suivante: "Prenez une vingtaine de ces petites bêtes noires qui remplissent les prairies et qu'on appelle *cris-cris* ou *grillons*. Faites les cuire et infuser dans une grande tasse de café noir; faites passer à travers un linge et faites boire cette infusion à une personne atteinte d'une hydropisie, même invétérée. Sucrez si vous le préférez.

Au bout de quelques heures commence une évacuation abondante par les urines, tellement abondante, qu'on voit des hydropiques, arrivés au dernier degré de la maladie, complètement débarrassés en moins de vingt quatre heures.

Le café des cris-cris a été essayé plusieurs fois et a toujours réussi.

On peut se servir indifféremment de cris-cris vivants ou de cris-cris séchés, mis en poudre et conservés?" (Petites lectures illustrées 8e série, p. 173.)

Le lendemain, ceux qui avaient couché sous la tente, et ceux qui avaient dormi sous le toit, étaient à bonne heure sur pied pour voir la brume s'élever de la prairie et fuir devant les rayons du soleil, pour entendre le chant des oiseaux matineux et sentir l'odeur des prés qui semblent, eux aussi, se rendre aimables à l'arrivée de l'aurore.

Après enquête minutieuse pour savoir comment chacun avait passé la nuit, et après avoir humé les parfums de la matinée, nous nous rendîmes à la chapelle où l'on assista à la messe,—et avec dévotion, je vous l'assure.

Après le déjeuner nous commençames notre vie de colons. Et d'abord nous nous réduisîmes à notre plus simple expression. Mon premier soin fut d'ôter mon faux col et ma cravate. Je vous le demande, à quoi sert de s'emprisonner ainsi le cou ? N'y aura-t-il personne d'assez indépendant pour secouer ce joug qui nous gêne, qui nous étouffe et qui à lui seul a causé les trois quarts des apoplexies ? Je comprends que dans les villes il faille mettre un linge quelconque qu'on puisse changer tous les jours pour séparer le collet d'habit de la peau. Mais pourquoi ne pas adopter un habit dont le collet n'exige pas cette précaution ? Dans tous les cas, je vote pour les collets amples, ouverts, qui permettent au cou qui y est au carcan de se remuer à l'aise, et surtout au sang qui y circule de parcourir son chemin librement. Et savez-vous que les maux de gorge seraient alors moins fréquents ? J'en suis sûr, car ces maladies viennent pour la plupart du chaud et du froid. Plus vous vous enveloppez la gorge et plus vous êtes sujets aux affections de cette partie délicate de votre corps. J'en ai déjà vu des preuves convaincantes et j'en ai fait moi-même l'expérience.

Quoiqu'il en soit la preuve qu'on est plus à l'aise sans cette bande rapportée, c'est que, rendu chez soi, tout bourgeois s'empresse de faire sauter son faux col—en poussant un ouf ! qui signifie quelque chose. Vous direz ce que vous voudrez, mais dans les bois, dans les champs, quand on y va pour prendre le frais, s'y délasser, on ne met pas de carcan. Donc c'est une nuisance. Encore un petit détail—touchant la barbe. Comprend on pourquoi l'on s'obstine à se raser ? En voilà une corvée celle-là. Dire qu'il faut tous les matins ou du moins tous les deux matins se gratter jusqu'à ce que sang s'en suive. C'est une perte sèche d'une demi-heure par jour. Ah ! oui, y compris le temps de chercher ses ustensiles, de repasser son rasoir. Une demi-heure par jour, le temps d'assister à une basse messe à laquelle on n'assiste pas, parce que c'est trop long. Une demi-heure par jour, ça fait cent quatre vingt deux heures par année, c'est-à-dire quinze jours. Les vacances d'un homme de bureau. Calculez donc la perte de temps, pour une population de un million d'hommes. Chacun perdant par année quinze jours de travail. Moi, rendu au Nominique, je jette mon rasoir au fond du sac.

Nous commençons à explorer les environs. Et d'abord le canton de Loranger, où se trouve le Nominique, est magnifiquement situé entre le canton Marchand et le canton de Montigny.

De chaque côté du Petit Nominique il y a deux veines de pierre à chaux de bonne qualité. J'ai observé moi-même une pointe qui s'avance dans le lac où j'ai trouvé un métal blanc dans de la pierre qui ressem-

bje au quartz. Un peu plus en haut du lac, à un endroit appelé "Cric à brochets," il y a de la bonne argile à briques.

Les Jésuites ont acheté, entre les deux Nominique, vingt lots qu'ils ont en grande partie cédés aux colons, ne gardant pour eux qu'un terrain pour l'église et une pointe où ils ont dessein de bâtir un collège industriel ou agricole. Ce collège est incorporé par le 45 Vict., ch. 54.

Ces lots des Pères Jésuites, comme presque tous ceux du Canton Loranger, sont de bonne terre, quoique plus sablonneuse que le reste, mais d'un sable fertile, à l'exception de la plage. Est du Petit Nominique.

Ces lacs fournissent une grande quantité de poissons qu'on pourrait augmenter en les cultivant. Les forêts donnent des essences précieuses. Le bois que le colon est obligé de brûler sur place, pour faire sa terre, alimenterait les villes de la Province des années durant. Le sol y est d'une fertilité prodigieuse, et, sans les gelées qui y font des ravages faute de désert, ce serait une vraie terre d'abondance. Il y a bon nombre de petits lacs. Outre le Petit et le Grand Nominique, on en compte six autour de l'emplacement du village Saint Ignace. Le plus éloigné n'en est pas à un mille. Une des plus jolies rivières qui serpentent entre les montagues est la Sawguay, qui passe au Nord du Grand Nominique et va se jeter dans le Petit. Elle est charmante de caprices, son aspect est sauvage, mais agrémenté par des lacs qui en élargissent le cours à différents endroits. Près du chemin Chapleau, qui la traverse, se trouvent entre autres le lac Bourget et le lac Lafleche, qui sont d'une limpidité et d'une sérénité remarquables. Ils sont tous deux protégés par des forêts de haute futaie où s'arrêtent les vents et les tempêtes. Sur ces grands lacs se promènent toujours des quantités considérables de canards qui y vont chercher une nourriture substantielle pour leurs petits, lesquels peuvent facilement y prendre leurs ébats.

On voit dans cette rivière Sawguay, plusieurs vestiges des travaux des castors, qui dénotent de la valeur et de l'intelligence de ces amphibies.

A ceux qui aiment les mots scientifiques il convient de dire que le *castor* (hors la politique,) appartient au septième ordre des mammifères, les *rongeurs*. Et dans cet ordre il appartient à la division des rongeurs claviculés. Il se distingue des autres rongeurs par sa queue ovale et couverte d'écaillés et par ses pieds de derrière palmés. Le castor est l'animal sur l'instinct et l'intelligence duquel on a le plus discuté. M. Flourens, s'appuyant sur Cuvier, prétend que le castor n'a pas d'intelligence, mais un instinct merveilleusement développé. Quand on voit l'abus que l'on fait de l'intelligence, on se demande si ce n'est pas mieux de n'avoir que de l'instinct.

A en croire Buffon les castors sont peut-être le seul exemple qui subsiste comme un ancien monument de cette espèce d'intelligence des brutes qui, quoique infiniment inférieure par ses principes à celle de l'homme, suppose néanmoins des projets communs et des vues relatives.

M. Brocan, membre de la société d'Anthropologie de France, prouve aussi l'intelligence de cet animal. Partout où les castors trouvent des conditions favorables, ils vivent en famille et en société, ils bâtissent des villages où chaque famille a sa hutte, chef d'œuvre de construction où l'art du charpentier s'allie à celui du maçon. Le choix de l'emplacement, la préparation des matériaux, la disposition de la digue, l'édifications des huttes, témoignent d'une intelligence vraiment remarquable.

Il y aurait à citer une foule de faits qui prouvent à l'évidence que ces quadrupèdes raisonnent puisqu'ils prévoient. Aussi on m'a assuré que lorsqu'ils travaillent il y a toujours quelques uns d'entre eux qui montent la garde pour frapper de la queue sur l'eau, en signe d'alarme, quand il y a du danger.

Sur ces petites rivières du Nord on aperçoit des traces nombreuses de rats musqués, autre espèce de rongeurs, qui ressemblent extraordinairement aux castors.

Leur fourrure est moins précieuse que celle du castor ; mais on en tire un excellent parti, surtout depuis qu'on en arrache le grand poil e qu'on le teint. J'ai vu chez M. Lanthier, notre marchand de fourrures à la mode, et chez M. Desjardins, notre fourreur populaire, des ouvrages en rats musqués qui imitent les plus belles pelleteries.

Voici ce que dit Kalm, dans ses mémoires de son voyage en Amérique, en 1749, p. 98. " Les rats musqués sont très communs en Amérique Septentrionale, et vivent près de l'eau, sur les bords des lacs, des rivières et des ruisseaux. Ils se nourrissent de moules principalement. Linné a donné à cet animal le nom de *Castor Zibethicus*, et celui de *Castor Moschatus* au rat musqué d'Europe."

A la page 142 il dit : " Les bords de la rivière étaient percés, au niveau de l'eau, de trous nombreux, habitation des rats-musqués, *Fiber Zibethicus*. Des tas d'écailles d'huitrés jonchaient les abords de ces retraites souterraines. " Le rat-musqué serait-il ostralège ? Kalm le pense et croit avoir fait une observation nouvelle parce que Linné, Buffon et Sarrasin prétendent que cet animal ne se nourrit que d'a-conus (Aroïdées) de joncs et de racines."

C'est incontestable que le rat-musqué mange de ces moules que l'on trouve dans les lacs, et il n'y a qu'à voir dans sa tanière la quantité d'herbes qui s'y trouve et les ravages qu'il fait l'automne dans les champs d'avoine, pour se persuader qu'il affectionne le grain et le fourrage.

Chose remarquable et qui dénote chez cet animal un instinct extraordinaire, c'est que les réduits qu'il fabrique sous terre sont généralement à l'abri des inondations, et quand l'eau est pour monter beaucoup au printemps, il construit l'automne ces caves plus éloignées de l'eau.

A propos des huitres que l'on trouve dans les lacs, je crois qu'elles offriraient un met délicieux en les assaisonnant convenablement.

Kalm raconte que les sauvages étaient très friands d'une espèce de moules, (*Mytilus Anatinus*) qu'ils ramassaient dans les rigoles des prairies.

On trouve quelquefois dans ces moules des perles très jolies qui ne dépareraient pas les pierreries précieuses que l'on se procure à grand prix. N'oubliez pas, lorsque vous irez au Nomingue, mes jeunes amis, d'en recueillir quelques-unes que vous offrirez à celles qui sauront les apprécier. Venant de vous, ces parures si simples trouveront, je suis sûr, leur place dans les écrins les mieux choisis; elles ajouteront aux grâces de celles qui les porteront, l'inappréciable qualité qui consiste dans un goût simple et distingué.

(*A suivre.*)

SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

1702-1709—Expéditions militaires.—Captifs anglais.— Les terres de Saint-François.—Carte cadastrale.

Le 4 mai 1702 éclata en Europe la guerre dite de la "succession d'Espagne." La France et l'Angleterre s'y trouvaient engagées. La population des colonies anglaises, nos voisines, s'élevait à deux cent soixante et deux mille âmes, sans organisation de milice et sans troupes réglées. Un mémoire de 1701 dit : "Ces peuples sont d'une lâcheté surprenante et sans expérience de la guerre ; le moindre parti sauvage les fait fuir." (1) La population de la Nouvelle-France était de seize mille âmes, mais, ajoute le même mémoire : "Il y a vingt-huit compagnies d'infanterie détachées de la marine. Les Canadiens sont braves, très aguerris, et infatigables dans les voyages. Deux mille d'entre eux battront toujours par tout pays les sujets de la Nouvelle-Angleterre."

M. de Callières, gouverneur-général, refusait de laisser organiser un parti pour frapper coup sur les établissements anglais, disant qu'il fallait laisser les souverains régler entre eux leurs querelles, mais à sa mort, survenue le 26 mai 1703, M. de Vaudreuil devint son successeur et plaça LeNeuf de Beaubassin à la tête de quelques Français et d'un certain nombre d'Abénakis pour porter la guerre au cœur des colonies anglaises. C'était la coutume des Français d'être les premiers sur le terrain du combat. Ils n'attendaient jamais qu'on les inquiétât chez eux. Leur système consistait à frapper d'épouvante les populations dont ils pouvaient avoir à craindre les attaques. La troupe du sieur LeNeuf exerça des ravages dans le Maine sur quinze lieues de côtes, entre Casco et Wells, tua environs trois cents personnes (2) et ramena des prisonniers.

J'ai cru longtemps que Samuel Gill avait été enlevé durant cette campagne, mais il faut observer que LeNeuf de Beaubassin ne semble avoir eu avec lui que des Français de Québec et des Abénakis des environs de cette ville. Toutefois il était suivi par des Sauvages du lac des Deux-Montagnes. Il n'a pas dû passer par Saint-François-du-

(1) *Documents* publiés à Québec, 1884, tome II. 381-2.

(2) Charlevoix.—*Histoire de la Nouvelle-France* II, 289. Ferland : *Cours d'histoire* II. 348.

Lac puisqu'il avait devant lui la route de la rivière Chaudière et du Kénébec.

Il est possible que Samuel Gill, dont j'aurai à parler, ait été pris dans cette expédition et confié à des sauvages qui le conduisirent à Saint-François-du-Lac, mais avant que de débattre ce point parlons de la prise de Deerfield, qui peut aussi bien se rapporter à l'événement en question.

Dans le mémoire qu'il écrivit vers 1709 pour exposer ses services militaires et ceux de ses enfants, François Hertel s'exprime ainsi au sujet de l'expédition de Deerfield.

" Monsieur le gouverneur-général en 1704 honora le sieur de Rouville, (1) la troisième de ses fils, du commandement d'un parti de deux cents (2) hommes, du nombre desquels étaient trois (3) de ses frères.

" Il enleva d'assaut, à la pointe du jour, (4) le fort de... (5) où il y avait cent vingt-sept hommes (6) armés.

" Il tua tant dans cet assaut (7) que dans un combat qu'il soutint en faisant retraite avec son arrière-garde, de cent à cent trente hommes, (8) contre plus de cent cinquante personnes; fit cent soixante dix (9) prisonniers. Son lieutenant fut tué et onze (10) autres de ses gens. Il fut blessé et vingt-deux autres, du nombre desquels étaient trois officiers et un de ses frères, qui faisait la fonction d'aide-major."

(1) Il se nommait Jean-Baptiste Hertel de Rouville, était âgé de trente-cinq ans, et lieutenant réformé.

(2) Le manuscrit de Hertel met en chiffres 200. Charlevoix écrit en toutes lettres deux cents cinquante. Garneau dit trois cents cinquante, dont cent cinquante Sauvages. (Voir première édition.)

(3) Charlevoix dit que Rouville avait avec lui quatre de ses frères.

(4) Le 29 février 1704. Garneau : Histoire du Canada II. 28, dernière édition.

(5) Mot illisible dans le manuscrit de Hertel. Il faut lire "Deerfield."

(6) Le docteur M. Ethier dit que Deerfield renfermait environ deux cents habitants (*Revue Canadienne*, 1874, page 458.)

(7) A la prise de Deerfield même, Ferland dit que quarante-sept personnes furent tuées.

(8) Si l'arrière-garde était composée de cent à cent trente hommes, on peut croire que il y avait en effet dans l'expédition deux cents Français et cent cinquante Sauvages, comme dit Garneau.

(9) Charlevoix dit cent cinquante. Ferland dit que Rouville amenait cent douze prisonniers lorsqu'il abandonna Deerfield aux flammes. Bancroft dit que cent vingt furent faits prisonniers du côté des Anglais.

(10) Charlevoix dit : " ils ne perdirent que trois Français et quelques Sauvages." Le révérend John Williams prétend que M. de Vaudreuil lui déclara que les Français n'avaient perdu que onze hommes, mais il ajoute que par suite du combat livré dans le plain et des blessures mortelles reçues dans ces rencontres, un Anglais lui a dit que la perte des Français devait être de quarante hommes.

Monsieur l'abbé Ferland donne quelques détails supplémentaires : " Le parti du sieur Rouville (1) remonta le lac Champlain (2) et, par la rivière aux Français (*Onion River*) passa à la rivière Connecticut, qu'il suivit sur la glace jusqu'à Deerfield, établissement le plus voisin du Canada sur cette rivière...Le retour dura vingt-cinq jours " M. Maurault dit que au retour de l'expédition, Rouville arriva à Chambly le 25 mars, n'ayant alors que cent prisonniers ; les autres avaient succombé en route. Le Révérend John Williams fait comprendre qu'une cinquantaine de prisonniers périrent dans le trajet (3) et il dit qu'il arriva lui-même à Chambly le 25 mars, puis à Saint-François, puis à Montréal après huit semaines de marche.

Citons maintenant un texte qui a été mentionné et qui renferme une erreur évidente. C'est celui de Gédéon de Catalogne. Cet officier dit dans son mémoire, sous la date de 1697 : " Comme on ne craignait plus l'essor de l'Iroquois (4) en ce que les Abénakis venaient s'établir à Saint-François, (5) on forma un parti pour aller enlever Guarff, (6) village anglais, d'où l'on amena grand nombre de prisonniers, qui restèrent presque tous aux Sauvages. Le ministre Williams (7) fut amené à Montréal et de là à Québec ; ses deux filles parmi les Sauvages, dont une en a épousé un, malgré toutes les oppositions des gouverneurs."—(*Documents publiés à Québec, 1884, I, page 600.*)

C'est le moment de parler du pasteur Williams et des captifs anglais.

Les Sauvages qui avait accompagné Hertel de Rouville étaient des Iroquois du Saut Saint-Louis et des Abénakis. (8) Ils commirent des cruautés, selon la coutume des races barbares. Ce n'est pas ici le lieu de raconter de telles horreurs. Bornons-nous à suivre les pauvres prisonniers au moment où ils atteignirent Chambly, et où ils rencontrèrent une population chrétienne qui sut prendre pitié de leurs misères. En descendant la rivière Sorel, nos habitants eurent pour eux mille attentions charitables ; le pasteur Williams le constate dans

(1) D'après M. Maurault cette troupe partit de Montréal. (*Histoire des Abénakis, 318.*)

(2) Allant de Montréal à Chambly en raquettes et de là, par la rivière Chambly atteignant le lac Champlain.

(3) *Revue Canadienne, 1874, pages 465, 543.*

(4) En 1697, on craignait les Iroquois ; c'est à partir de 1699 que l'on commença à croire qu'ils allaient cesser la guerre.

(5) Je persiste à dire qu'il faut mettre 1699 et non 1697.

(6) Dans le texte publié par le gouvernement de Québec on lit " Guardfield." Lisons " Deerfield " et reportons l'affaire à 1704 et non en 1697.

(7) Il n'y a pas à contester que Williams fut enlevé en 1704 et non pas en 1697.

(8) Maurault : *Histoire des Abénakis, 318.*

son récit. A Saint-François ils virent plusieurs enfants de leur nation qui avaient été enlevés l'été précédent, probablement par des bandes isolées (1) qui n'appartenaient pas à la troupe de M. Leneuf de Beaubassin. M. Williams raconte qu'il eut, à Saint-François une discussion religieuse avec deux Pères Jésuites. Les prisonniers furent ensuite transportés à Montréal. Williams passa plus tard à Québec.

Samuel, fils du pasteur Williams, se fit catholique, en 1705. Ses deux sœurs restèrent en Canada. La femme de Williams, avec d'autres de ses enfans, avaient été tués durant la marche de Deerfield à Chambly. (2)

Ce n'était pas la première fois que des prisonniers anglais embrassaient nos croyances et se fixaient en Canada. La liste de leurs noms est longue. Citons quelques cas. Au mois de juillet 1876 je recevais la lettre suivante, signée de S. P. Mayberry, de Portland dans le Maine : " Entre les années 1690 et 1703, les Français et les Sauvages ayant attaqué Falmouth (Portland aujourd'hui) enlevèrent des prisonniers, parmi lesquels Arabella Jordan, qui fut conduite aux Trois-Rivières et qui s'y maria. Les archives de la ville furent emportées par les vainqueurs." Je n'ai rien retrouvé concernant ces archives, ni même la personne ici mentionnée.

Un chercheur un peu tenace ferait une liste de plus de quatre cents noms d'Anglais enlevés durant les années 1690-1711. Je vais citer ceux qui me paraissent se rattacher plus directement à l'histoire de Saint-François ou des localités environnant ce lieu. Bien entendus les registres et les pièces qui nous parlent de ces captifs traduisent leurs noms en français, mais il est facile de les comprendre même sous cette forme :

Jean-Baptiste Oicbac, âgé de quatre ans et demi, pris par M. Hertel, est baptisé, le 8 septembre 1690, au Trois-Rivières.

Au registre des Trois-Rivières, le 10 septembre 1690, on lit l'acte de baptême d'une Anglaise, âgée de sept à huit ans, nommée Louise, " amenée captive par les Sauvages et rachetée d'entre leurs mains." Parrain : Messire Jean-Louis Dehennot, écuyer, sieur de la Croix, lieutenant réformé ; marraine : Demoiselle Louise, fille de Pierre Boucher.

Marthe, née le 18 janvier 1653 à Bristol, fille de Thomas Mills, d'Exeter, Angleterre, et de Marie Wadel, mariée à Jacques Smith, puis à Christophe Grant, prise le 18 novembre 1690, par M. Hertel, et demeurant chez M. Crevier de Saint-François, est baptisée, le 29 juin 1693, à Montréal.

(1) Samuel Gill et la jeune demoiselle James pouvaient être du nombre de ces enfans.

(2) Voir *Documents* publiés à Québec, 1884, II. 439, 524 III. 4.

Elizabeth Wentworth, né en 1653 à Piscatoué, prise le 18 mars 1690 par M. Hertel, était au service de M. Pierre Boucher, seigneur de Boucherville.

Louise, née avant 1683, à Pescatoué, Nouvelle-Angleterre, fille d'Antoine Hurtado, de Fayol, en Portugal, et de Marie Hyrt, d'York, prise le 18 mars 1690, par M. Hertel, est baptisée, le 24 mai 1692, à Montréal.

Thomas Moire, Anglais de nation, baptisé, 29 mai 1694 à Batiscan.

On lit au registre de la paroisse des Trois-Rivières : " L'an mil six cent quatre-vingt quinze, le vingt-unième jour de décembre, est décédé, dans la communion de la Sainte Eglise, Jean Rel, de Gentilly, après avoir reçu les sacrements nécessaires au salut, et a été enterré le lendemain dans le oimetière des Trois-Rivières." Ce nom de " Rel " m'est inconnu d'ailleurs. Ce pouvait être Reel tout aussi bien. Dans le dictionnaire de M. Tanguay (1. 511) on lit, à la date du 21 janvier 1704, (registre de l'île Dupas) la mention du mariage de " Jean-Baptiste, fils de Jean-Baptiste Reel et de Louise Lafontaine, de Saint-Pierre de Limeric, en Irlande, avec Louise, fille de François Cottu." Je serais porté à écrire John au lieu de Jean-Baptiste et Fountain au lieu de Lafontaine, puisqu'il s'agit d'une famille irlandaise. Or Louis Riel, qui a tant agité notre pays, ces années dernières, descendait en ligne droite de ce Jean-Baptiste Réel—et celui-ci était peut-être parent de Rel cité un peu plus haut. Il est probable que ces Irlandais avaient été enlevés de la Nouvelle-Angleterre par nos troupes. La carte cadastrale de 1709 montre la terre de Jean Reel du côté droit de la rivière Saint-François.

Deux Anglaises sont envoyées des Trois-Rivières à Québec, par Mgr de St Vallier, vers l'année 1700.

Le 11 novembre 1702 M. de Beauharnois, intendant de la Nouvelle-France, écrivait au ministre : .. " dès que monsieur l'évêque aura fait distribuer aux pauvres Anglais qui furent faits prisonniers à Boston et préférèrent s'habiter ici et embrasser la foi catholique, la somme de deux mille livres qui lui a été accordée par Sa Majesté." (1)

" La plus grande partie des prisonniers furent emmenés en Canada où, malgré le cruel mode de guerre qu'on suivait à cette époque, on accueillait toujours bien ces malheureux. Les enfants et les jeunes gens faits prisonniers étaient tendrement traités par les Canadiens, et finissaient souvent par embrasser la religion catholique et par se fixer dans le pays. On leur accordait alors des lettres de naturalisation. Nos archives renferment de ces lettres qui contiennent des pages entières de noms." (2)

(1) Documents publiés à Québec, 1884, II. 396.

(2) Garneau. *Histoire du Canada* 4e édition, III. 28.

Le 19 septembre 1698 le colonel Peter Schuyler, commandant d'Albany, et M. Dallius, firent un échange de prisonniers, aux Trois-Rivières. Hertel était présent.

James Adams, de Wells, Nouvelle-Angleterre, pris le 22 août 1703, avec sa femme, Catherine Ford, celle-ci eut un enfant qui naquit à Montréal le 9 novembre 1704 et mourut le 11.

Anna Odihorn, femme de John Batson, prise avec ses enfants, le 21 août 1703, fut baptisée à Montréal, le 24 juin 1704, ainsi que sa fille Marie-Marguerite, née à Piscadoué le 5 février 1697.

Le 10 janvier 1704, à Montréal, est baptisée Catherine, enfant de William Parsons et d'Anne Wheelright, né en 1701, à Wells, Nouvelle-Angleterre. Elle avait été prise, avec sa mère, le 22 août 1703, par les Sauvages du lac des Deux-Montagnes.

Le 17 janvier 1704, à Montréal, est baptisé Thomas Hust, né le 3 juin 1690 à Dearfield, pris le 11 mars 1704.

Le 15 juin 1704 à Montréal, est baptisée Abigail-Marie-Elizabeth Nimbs, née le 11 juin 1700, à Dearfield, Nouvelle-Angleterre, prise par les Sauvages le 11 mars 1704.

Le 28 octobre 1705 est baptisée, à Sorel, Marie-Madeleine Atchers, prisonnière de guerre, demeurant chez mademoiselle de Sorel. (1)

Le 6 avril 1706, à Montréal, est baptisée Marie-Françoise French, née le 30 novembre 1692, à Dearfield, fille de Thomas French et de Marie Catlin, prise le 11 février 1704.

Le 28 mai 1708, est baptisée à Montréal Abigail-Marguerite née en 1684 à Dearfield, fille de John Stebbens et de Dorothee Alexander ; elle avait été mariée, à Dearfield, le 14 février 1704, à Jacques Denoyon qui vint s'établir avec elle dans la paroisse de Boucherville. M. de Rigaud, gouverneur-général, fut son parrain, et Marguerite Bouat, femme d'Antoine Pacaud sa marraine.

Guillaume, Anglais de nation, âgé de 15 ans, fut baptisé le 22 avril 1708, à Batiscan.

Jean-François, captif anglais, âgé de 13 ans, fut baptisé aux Trois-Rivières, le 30 mai 1711. (2)

D'après tous les calculs qui ont été faits il paraîtrait que Samuel Gill, âgé de sept à huit ans, fut enlevé de Dover, New-Hampshire, entre les années 1702 et 1710. Une petite fille, dont le père aurait

(1) On a déjà remarqué que cette famille épelait son nom " Saurel " au lieu de " Sorel."

(2) Consultez : *London Documents* IV. 343, 351, 405. Tanguay : *Dictionnaire* I. 8, 9, 10 ; *A Travers les Registres* 96-103. *Les Ursulines de Québec* I. 486 ; et l'ouvrage du Révérend Williams.

été un pasteur protestant du nom de James, habitant de Quembanc ou Quenibanc ou Kimmibunk, Etat du Maine, fut capturée aussi et amenée à Saint-François. Dover et Quembanc sont situés sur le bord de la mer, dans la région parcourue en 1703 par la troupe de Leneuf de Beaubassin. Ces deux enfants étaient peut-être du nombre de ceux que le Révérend John Williams a vus en 1704 à Saint-François-du-Lac. Ils peuvent aussi avoir été enlevés par des bandes de Sauvages qui opéraient isolément dans les colonies anglaises.

Le nom de " James " et la qualification de " ministre protestant " ne se justifient par d'autre preuve que la tradition populaire. Le document du 26 février 1768 que je citerai plus tard fait supposer que Samuel Gill ne savait pas le nom de la localité d'où il avait été enlevé, ou bien que ses enfants n'en avaient point gardé le souvenir.

M. l'abbé Maurault fait descendre Samuel Gill du caporal Gill, etc, mais c'est pure imagination. Il ne suffit pas d'avoir rencontré un nom quelque part pour établir une parenté avec un autre nom. Tout récemment la même chose m'est arrivée : on a voulu me rattacher à une famille étrangère à la mienne et dont je savais l'histoire—de sorte que j'ai édifié mes " parents " sur leurs origines.

C'est à Gilttown, dans le Massachusetts que fut enlevé Samuel Gill, dit M. Maurault. Or, ce village de Gilttown a été fondé il y a soixante ans à peine. M. Maurault ne s'était donc pas renseigné ; il parlait sur un à peu près.

Il semble bien certain que en 1715 Samuel Gill était âgé de vingt ans ; donc, il était né en 1695 et s'il vint en Canada à l'âge de huit ans ce fut en 1703.

Le document de 1768 dit que mademoiselle James fut enlevée de la Nouvelle-Angleterre après Gill et qu'elle était âgé de sept ans. Nous avons de la marge entre 1703 et 1710.

Samuel est mentionné comme fils du " sergent Gill."

A défaut de dates précises tenons-nous en à la période de 1703-1710 ; pendant ces sept ou huit années les Sauvages alliés des Français ne cessèrent de faire des prisonniers chez nos voisins.

Les Abénakis dont les villages se trouvaient rapprochés des Anglais et qui craignaient d'être maltraités par ceux-ci en représailles des campagnes de 1703 et 1704, demandèrent un refuge au Canada. On les établit sur la rivière Bécancour, près des Trois-Rivières, où vivaient déjà plusieurs familles de leur nation. (1)

C'est à Saint-François-du-Lac que se réunit le gros de l'expédition qui, en 1708, sous les ordres des sieurs Saint-Ours des Chaillons et

(1) Documents publiés à Québec, II. 411-416 : Ferland : *Cours d'Histoires*, II. 352.

Jean-Baptiste Hertel de Rouville, alla prendre Haverhill, sur la rivière Connecticut, dans le New-Hampshire, et fit plusieurs prisonniers. (1)

Cette année 1708, Jean-Baptiste de Saint-Ours, sieur d'Eschailons, chef de la branche aînée de la famille Saint-Ours et seigneur de Saint-Jean d'Eschailons, fut placé à la tête de cent hommes, tant soldats que Canadiens, et de soixante Sauvages, avec Hertel de Rouville et Boucher de Laperrière comme seconds. Saint-Ours et Hertel, conduisant les blancs de leur troupes et les Abénakis et les Nipissiriniens, prirent la route de la rivière Saint-François. Laperrière, avec les Iroquois du saut Saint-Louis et les Sauvages de la Montagne de Montréal, se dirigea vers le lac Champlain. Les deux partis devaient se joindre à un certain lac, sur le territoire des Anglais. (2)

Ces expéditions militaires nous ont empêché de suivre certains petits faits que se rattachent directement aux annales de Saint-François-du-Lac. Reprenons-en le récit.

Jacques Julien, tué par les Iroquois en 1689, avait laissé à sa veuve, Anne Labrecque, et à son fils Jacques Julien, une terre située dans la seigneurie de Saint-François, de trois arpents de front, avec la profondeur jusqu'au chenal Tardif. Gilles ou Gilbert Laurent dit Saint-Laurent avait épousé la veuve Julien, vers 1693. Le 11 octobre 1702, Saint-Laurent, sa femme et le jeune Julien vendent cette terre à madame veuve Jean Crevier, seigneuresse, pour la somme de deux cent cinquante francs, par devant Daniel Normandin, notaire résidant à Champlain, et comme le jeune Labrecque pouvait inquiéter l'acquéreur en la jouissance de cette terre, à cause du douaire constitué par le défunt Julien en faveur de sa veuve et de son fils par son contrat de mariage, on transporte le douaire sur deux concessions que possèdent Saint-Laurent et sa femme dans la seigneurie du Petit Chenal, joignant l'une des concessions, d'un bout à la terre du sieur Claude Pinard en montant, et en descendant joignant une terre non concédée, tenant d'un bout au dit Petit Chenal et d'autre bout à la baie de Saint-François; et l'autre concession joignant d'un côté à Etienne Vanasse, et d'autre côté d'un bout à la dite baie, et d'autre bout au dit Petit Chenal. (3) Cet acte de vente fut ratifié le 27 juin 1704, à Saint-François, par devant le même notaire, parce que, si je ne me trompe, Jacques Julien venait d'atteindre sa majorité. Il est dit que Saint-Laurent et sa femme demeuraient à Saint-François à cette dernière date. Les témoins sont "Jean Marchand" (il signe) et Guillaume Cartier (ne sait

(1) Documents publiés à Québec, II. 503. Charlevoix : *Histoire de la Nouvelle-France* II. 325-27.

(2) L'abbé Daniel : *Grandes Familles*, page 345.

(3) Voir la carte cadastrale de Gédéon de Catalogne.

signer) habitants de Saint-François. Ont signé: " G. Laurent " et " Marguerite Hertel." Marie-Anne Labrecque ne sait signer.

A Saint-François, le 9 février 1708, par devant le notaire Pottier, Marguerite Hertel veuve de Jean Crevier, seigneur de Saint-François, vend à Pierre Babie Dupéron une portion de terre, située dans la partie inférieure d'une île (1) de la rivière de Saint-François, à l'opposite des terres (2) des héritiers de feu Laurent Philippe—contenant environ six arpents, échue à elle par le partage entre elle et ses enfants. Témoins : Michel Mora, (3) écuyer ; Jacques Robiday (4) dit Manseau ; celui-ci ne sait signer. La signature de Pierre Babie Dupéron est mal formée.

" Par devant le notaire Royal de la Nouvelle-France résidant aux Trois-Rivières soussigné, furent présents en leurs personnes, Pierre Babie sieur Dupéron, majeur jouissant et vivant de ses droits, fils de feu le sieur Jacques Babie vivant marchand demeurant à Champlain et de défunte Jeanne Dandonneau ses père et mère, pour lui et en son nom, d'une part,—et honnête femme Marguerite Hertel, veuve de feu le sieur Jean Crevier vivant seigneur de la seigneurie de Saint-François, stipulant pour et au nom de Demoiselle Marie-Anne Crevier sa fille de son consentement, d'autre part—lesquelles parties, en la présence et du consentement de leurs parents et amis ci-après nommés, savoir : de la part du dit sieur Babie, les sieurs Jacques, François, (5) et demoiselle Madeleine Babie, ses frères et sœurs, le sieur Jacques Brisset seigneur en partie de l'île Dupas, Marguerite Dandonneau son épouse, Bernard Brisset-Courchesne, Demoiselle Marie Brisset leur fille ; et de la part de la dite demoiselle Crevier : la dite dame sa mère, Joseph Crevier sieur de Saint-François, officier d'une compagnie des troupes de la marine, damoiselle Marie-Angélique Le Boulanger son épouse, Jean-Baptiste Crevier sieur Deschenaux, damoiselle Marguerite Crevier, François Hertel écuyer seigneur de Chambly lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine, dame Marguerite Tavenet son épouse, le sieur Estienne Veron de Grandmesnil, Marie Moral son épouse, Gilles Couturier sieur de la Bonté, Marie-Jeanne Moral sa femme, François Renoult sieur de la Chapelle, Joseph Hertel escuyer officier des dites troupes de la marine, damoiselle Catherine Philippe son épouse, René Hertel escuyer sieur de Chambly aussi officier des dites troupes, Claude Hertel escuyer sieur de Beaulac, le sieur Pierre Petit seigneur et propriétaire d'Yabmaska,

(1) C'est l'île du Fort.

(2) Ces terres étaient occupées alors par quatre familles Niquet.

(3) Michel Mouët sieur de Mora, famille du seigneur de Nicolet.

(4) Il y a encore des Robidas dans les environs de Saint-François.

(5) François Babie dit Cheneville. Belle écriture.

Pierre Gamelain sieur de Châteauvieux, M. Jeanne Maugras sa femme, les demoiselles Véronique et Thérèse Véron Grandmesnil — ont reconnu et confessé avoir fait traité et conventions de mariage qui ensuivent—c'est à savoir :—que la dite dame Crevier a promis et promet bailler la dite damoiselle Marie-Anne Crevier à ce présente et de son consentement, au dit sieur Babie pour femme et légitime épouse, qui l'a promise prendre par nom et lo^r de mariage et icelui faire et solenniser en face et sous la licence de notre Sainte Eglise Catholique, apostolique et romaine, le plutôt que faire se pourra, ainsi qu'il sera ainsi délibéré entre eux, leurs dits parents et amis pour être comme en effet seront les dits futurs époux mis et communs en leurs biens meubles et conquests immeubles suivant la coutume de de Paris gardée en ce pays, sous laquelle sera régie et gouvernée leur dite future communauté sans être tenus des dettes l'un de l'autre faites et créées avant leur épousailles, et si aucunes y a seront payées et acquittées par celui qui les aura faites et sur son bien, sans que celui de l'autre ni sa personne en soit tenue. Prend le dit sieur Babie, la dite Damoiselle Marie-Anne Crevier avec ses droits à elle échus du dit feu son père et à échoir de la dite dame Hertel sa mère. En faveur duquel futur mariage le dit sieur futur époux a doué et dotie la dite damoiselle future épouse de la somme de sept cents livres (700) de douaire préfix une fois payée, seulement ou du douaire coutumier à son choix à l'avenir à prendre sur tous et chacun des biens presents et à venir du dit sieur futur époux, qu'il a pour ce chargés, affectés, obligés et hypothéqués, duquel douaire tel que par la dite damoiselle future épouse sera choisi elle aura délivrance sitôt qu'il aura lieu sans être tenue de le demander en justice.—Le préciput sera égal de la somme de trois cents livres que le survivant aura et prendra en hardes, linges ou deniers comptants hors part et sans cru au choix et option du dit survivant, si c'est le dit sieur Babie toutes les hardes et linge à son usage et un lit garni, et si c'est la dite damoiselle future épouse les bagues, joyaux, ensemble toutes les hardes et linge à son usage, avec un lit garni.—Sera loisible à la dite damoiselle future épouse lors de la dissolution et la dite future communauté, de renoncer ou accepter icelle, et en cas de renonciation reprendre franc et quitte tout ce qu'elle justifiera y avoir apporté avec douaire et préciput à elle ci-dessus accordé par le présent contrat, sans être tenue d'aucune dette icelle, encore qu'elle s'y fût obligée ou y ait été condamnée. Fait à Saint-François le 11 février 1708, en présence de François de (1) Lorme demeurant à Berthier, et Jacques Robidard (2) dit Manceau demeurant à la baie Saint-Antoine. B. Pottier notaire."

(1) François Fafard dit de Lorme ?

(2) Robidas, ancien sergent des troupes.

Après 1708, je ne retrouve plus Marguerite Hertel, veuve de Jean Crevier, premier seigneur. Son fils Joseph parait s'être marié vers 1699, (1) avec M^{lle} Angelique, fille de Pierre Le Boulanger sieur de St-Pierre, habitant du Cap de la Madeleine. Joseph Crevier a continué la lignée des sieurs de Saint-François.

Jean-Baptiste-René, second fils de Jean Crevier et de Marguerite Hertel, épousa, le 30 avril 1708 à Champlain, M^{lle} Madeleine, sœur de Pierre et de François Baby ses beaux-frères et c'est pourquoi les noms de ces deux derniers paraissent toujours avec la qualification de co-seigneurs dans les registres de Saint-François. La descendance de Jean-Baptiste-René Crevier ici mentionné porte le nom de Deschenaux.

D'où venait ce nom de Des Chenaux? des chenaux de la rivière Saint-Maurice où les Crevier ont possédé les îles Saint-Christophe et Bellerive? Depuis deux siècles jusqu'aujourd'hui, le terme populaire pour désigner les embouchures du Saint-Maurice est toujours "les Chenaux." A Saint-François, comme aux Trois-Rivières, cette coutume se conserve encore; on dit "je vais aux Chenaux," pour signifier que l'on va au Saint-Maurice, et même les chasseurs sauvages de Saint-François sont dans l'habitude de parler du haut Saint-Maurice comme d'une continuation des Chenaux des Trois-Rivières. Un tel est "à la chasse dans les Chenaux," c'est-à-dire peut-être à deux cents milles des Trois-Rivières.

Je vois au greffe des Trois-Rivières (2) que le 11 juillet 1706, Jean-Baptiste Crevier Duvernay (3), demeurant à Montréal, s'oppose à la vente de l'île Ronde sise en la seigneurie de Saint-François. Le 15 du même mois, Joseph Crevier, fils du défunt seigneur Jean, s'y oppose aussi. Leur procureur aux Trois-Rivières est le sieur Pierre Lemaître.

L'automne de 1708 M. Gédéon de Catalogne, ingénieur et officier des troupes, qui était dans le pays depuis l'année 1685, déposa devant le gouverneur-général, à Québec, une carte dressée par lui, représentant toutes les terres habitées des gouvernements de Québec et des Trois-Rivières; il met ce plan ou carte sous la date de "1685-1709." Nous verrons plus loin que, pour ce qui concerne Saint-François-du-Lac, il faut adopter la date de 1708.

Examinons cette pièce: Entre la baie de Saint-François et le Petit-Chenal de la rivière Saint-François, on lit les noms suivants:

Saint-Laurent. C'est Gilbert Laurent dit Saint-Laurent, marié à Marie-Anne Labrecque veuve de Jacques Julien.

(1) Voir *Jugements du Conseil Souverain* 16 novembre 1699.

(2) *Registre pour recevoir les oppositions aux Décrets.*

(3) Fils de Christophe, décédé, et frère de feu Jean Crevier, seigneur de Saint-François. C'est de lui que descend le fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste. Il mourut à Montréal en 1708.

Poitevin.—Dans l'acte du 11 octobre 1702, il est dit que cette terre appartenait à Etienne Vanasse; celui-ci devait être fils de François-Noël Vanasse établi aux Trois-Rivières dès 1665 et duquel descend le député actuel du comté d'Yamaska, M. Fabien Vanasse.

Couturier.—Cette famille venait de Sorel; elle portait, comme aujourd'hui, le surnom de Labonté.

Forcier.—Famille établie à Saint-François depuis 1674 au moins.

Forcier.—Seconde terre au même nom.

Morneau.—Venu de la côte de Champlain.

Saint-Laurent.—Le même que ci-dessus.

Pinard.—Famille des Trois-Rivières établie à Nicolet. Celui-ci était Claude, fils de Louis Pinard et de M. Madeleine Hertel.

Sur une île:—

Couturier.—Même famille que ci-dessus.

Labonté.—Même famille que ci-dessus.

Desmarêts.—Famille des Trois-Rivières, dont les branches se sont fixées au cap de la Madeleine, à Batiscan, au sud du fleuve et à Saint-François. La famille Abraham avait pris le surnom de Desmarêts. Peut-être y a-t-il encore à Saint-François des Desmarais qui sont des Abraham, et qui descendent de Desmarêts propriétaire du terrain ici mentionné.

Despins.—C'est Lemoine dit Despins, lequel paraît avoir donné son nom au "chenal du Moine." (1) De cette famille descend l'historien J. M. Le Moine. Le nom de Lemoine est encore très répandu à Sorel et dans les environs de cette ville.

Hertel.—J'ai parlé de Joseph Hertel.

La résidence de Hertel était sur le "chenal de madame Hertel," côté de Saint-François, sur l'île Saint-Jean, quelque part où demeure actuellement M. Edouard Despins. Il reste des Hertel dans ces lieux; ils ne sont plus seigneurs, mais ils vivent à l'aise.

Lozière.—Il y a encore des Lozière à Saint-François et à Pierreville. On les nomme aussi Régis.

Sur une île plus petite et presque ronde:—

Le Seigneur.—C'est Joseph Crevier.

Dubois.—Probablement Dubois dit le Picard, des Trois-Rivières.

Paranteau.—Famille établie à Saint-François depuis 1676 au moins.

Labonté.—Voir Couturier.

Sur l'île du Fort:—

Il y a d'abord le fort lui-même, avec un bastion à chacun de ses

(1) La plus ancienne mention que je connaisse du nom du "Chenal du Moine" est de 1732 (*Édits et Ordonnances*, III. 269.)

quatre angles. Le terrain autour est inoccupé. Viennent ensuite les habitants :

Duchesneau.—Ce doit être René Crevier, sieur Descheneau.

Dupéron.—C'est Baby dont il a été parlé.

Saint-François.—C'est le seigneur Crevier.

Saint-Cerny.—C'est Delpée mentionné à Saint-François au recensement de 1681.

N. Cartier.—Guillaume Cartier, natif de Nantes, s'était marié à la Pointe-aux-Trembles de Québec, en 1685 avec M. Etiennette Garnier. Il parait avoir émigré à Saint-François vers 1694 ; on l'y retrouve en 1704. Son fils Nicolas était le propriétaire de la terre ici mentionnée.

Saint-François.—C'est le seigneur Crevier. Cette terre est probablement celle que Madame Crevier, la seigneuresse, avait achetée, le 11 octobre 1702 de Gilbert Laurent dit Saint-Laurent et comme elle est marquée "Saint-François" sur la carte qui nous occupe ici, on est en droit de supposer que cette carte fut dressée entre 1703 et 1709, dernière date quelle porte. On voit de plus que Pierre Babie dit Dupéron, obtint sa terre sur l'île du Fort le 9 février 1708: C'est donc bien en 1708-1709 que la carte de Saint-François fut dressée.

Sur la terre ferme, au-dessus des îles, du côté gauche de la rivière Saint-François :—

Lachapelle, fils.—C'est la famille Renou, déjà mentionnée.

Lachapelle, père.

Labonté.—Voir Couturier.

Loysel, fils.—Famille des Trois-Rivières.

Loysel père.

Châteauvieux.—C'est la famille Gamelin.

Sur la terre ferme, dans Lussaudière, le long du chenal Tardif :

P. Niquet.—Famille des Trois-Rivières établie au Cap et à Champlain.

F. Niquet.

Al. Niquet.

P. Niquet.

F. Niquet.

N. Cartier. voir plus haut.

Un endroit marqué d'une croix.

Delille.

Et en remontant toujours au bord du chenal Tardif, mais isolé des autres :

Jean Reel.—Ce doit être Jean-Baptiste Riel.

Beaucoup plus haut est le dessin d'un fort, avec l'inscription : *Les Abénaquis.*

Ensuite vient, tout auprès :

Venonceaux.—Ce doit être Véronneau, autrefois des Trois-Rivières et de Boucherville. Il y a encore à Pierreville et à Saint-François des Véronneau.

Cette carte indique au moins trente familles, ce qui suppose cent cinquante âmes. Le recensement de 1706 mentionne seulement 111 âmes à Saint-François, 104 à Sorel, et il dit qu'il y avait des colons à Yamaska. Si le recensement pêche, c'est plutôt par omission. Toutefois, en prenant ses chiffres comme exacts, ils indiquent que, à Saint-François, la progression commencée vers 1680 se continuait.

Des noms de famille mentionnés au recensement de 1681, on ne retrouve en 1709 que les Crevier, Forcier, Parenteau et Delpée, mais les Maugras sont devenus les Gamelins et les Châteaueux, Ahraham est probablement Desmarets, Philippe a été remplacé par Hertel et Planiol, Julien a été remplacé par Saint-Laurent. Les noms de Couc, Faure, David, Robert, Poirier, Cagnaux de ne retrouvent pas.

Parmi les nouveaux noms Lachapelle, Couturier, Pinard, Riel, Baby, Niquet, Véronneau, nous sont connus en ce lieu avant 1709, comme aussi leur lieu d'origine. Morneau, Loysel, Cartier, Despins sont plus nouveaux, mais nous savons d'où il venaient. Reste à établir ce qui concerne Delisle, Dubois, Lozière et Poitevin.

BENJAMIN SULTE.

(*A continuer.*)

PASCALÉ

XXV

Les prévisions fâcheuses du jeune Valrède, au sujet de la situation de fortune du baron de Trémazan, n'étaient malheureusement que trop fondées. Un soir, la famille était, comme d'habitude, réunie dans le salon-bibliothèque ; on causait en travaillant, ou l'on faisait de la musique. Le baron, réfugié dans la vaste embrasure de la fenêtre, avait, avec notre vieille connaissance, maître Ardoiseau, une conversation qui paraissait les absorber tous deux complètement. Suivant son invariable coutume, le notaire, tout de noir vêtu, était mis avec une certaine recherche ; il attachait une grande importance à la tenue correcte qui convient à un officier ministériel imbu du respect dû à sa profession et à la noble famille dont il avait la confiance. Le baron paraissait fort soucieux.

—Ainsi, mon cher maître, vous ne voyez aucun moyen de me tirer de là... provisoirement ? De me libérer de cette pénible situation où, par suite d'une accumulation de circonstances fâcheuses, la fortune des Trémazan semble menacer de sombrer ? Je ne puis dissimuler l'amertume dont cette pensée remplit mon âme de gentilhomme, de chrétien et de père.

—Foi d'honnête notaire, je ne vois tout d'abord guère le moyen... Mais qu'appellez-vous " provisoirement ", monsieur le baron ? Attendez-vous quelque héritage ? Je ne vous en connais point.

—Vous n'ignorez pas, maître Ardoiseau, s'écria M. de Trémazan, d'un ton plus emphatique que jamais, vous n'ignorez pas que j'attends incessamment deux événements qui chargeront complètement ma situation : le succès de la Compagnie des solfatares des Calabres et le retour inévitable et prochain de notre roi légitime sur le trône de France. Mon maître saura récompenser ma fidélité, mon dévouement à sa cause, pour laquelle aucun sacrifice ne m'a coûté.

—Ah oui ! il compte toujours sur le retour du roi, dit à part lui le notaire ; pauvre baron ! Et il espère encore que cette malheureuse affaire des souffrières va le rendre immensément riche... Qui est-ce qui a fourré dans ce guêpier... malgré tous mes avertissements. En attendant ceux deux miracles, la jolie fortune de la famille s'est fondu

comme le beurre dans la poêle ; le fils y a pas mal aidé aussi. Pauvres jeunes filles !

Il reprit tout haut en toussant légèrement ;

—Assurement, assurément, ce serait un grand bonheur pour votre famille, monsieur de Trémazan.

—Pour la France, d'abord !

—Oui, oui, assurément. Mais dans le cas où ces événements... désirables..., se hâta-t-il d'ajouter, en voyant l'impérieux baron froncer ses sourcils touffus et grisonnants.

—Eh bien, pour vous faire plaisir, Ardoiseau, admettons que cela n'arrive pas tout de suite ni même très, très prochainement, qu'avez-vous à me proposer en attendant au moins la mise en valeur des souffrières de Calabre ? J'ai le plus impérieux besoin d'argent pour mon fils et pour payer les hypothèques qui grèvent si lourdement mon bien.

—Monsieur le baron, vous me promettez de ne pas vous fâcher ?

—Je suis sûr, Ardoiseau, que vous allez me parler de ce Valrède ?

Il prononçait ce nom avec une sorte d'anthipathie, songeant à ce moment même à l'énorme fortune de cet homme à qui tout réussissait qui se servait de l'argent comme d'un docile serviteur de toutes ses volontés.

—Dois-je, monsieur le baron, prendre la résolution pénible de me taire ?

—Parlez donc, et veuillez y mettre de la rapidité, Ardoiseau, je ne suis pas sur des roses. Il me faut une centaine de mille francs tout de suite, à tout prix, pour mon fils, et cela pour attendre, je vous le répète, que le retour du roi et le succès des solfatares me rendent plus riche, plus influent que jamais.

—Eh bien, en quatre mots, M. Valrède vous donnera cette somme et plus quand vous voudrez.

—A quel prix ?

—Mon client n'est point un usurier, dit le notaire d'un air piqué, et redressant sa grosse petite personne proprette.

Le baron répliqua d'un ton dédaigneux :

—A peu près... un homme de rien qui a ramassée des millions en semant des betteraves, en construisant des chemins de fer russes... un parvenu gonflé d'argent et de bonheur insolent...

—Pardon, pardon, monsieur de Trémazan, souffrez que j'élève à cette opinion une humble contradiction. L'origine de cette grande fortune est fort honorable ; elle est due tout entière à un travail heureux ; il est vrai que l'argent ne saurait par lui-même conférer ni l'éducation ni la noblesse du sang et des aïeux..., ajouta-t-il pour faire accepter au baron la respectueuse différence d'appréciation [qu'il se permettait d'élever sur ce sujet brûlant.

—M. Valrède est bien la preuve vivante de cette assertion, Ardoiseau.

—Mais son fils est un charmant garçon.

—Il a du monde, plus que son père, assurément, dit le baron d'un ton indulgent. Ses procédés, comme voisins et visiteur, ont toujours été courtois. Il s'est montré fort empressé et gracieux pour ma famille et principalement pour ma fille Pascale. Enfin quelles sont les offres de M. Valrède le père? Vous lui avez donc parlé de ma situation embarrassée, Ardoiseau?

—Beaucoup de gens dans le pays paraissent la connaître, répliqua le notaire avec diplomatie. Voici tout net ce qu'il propose : Si vous voulez lui vendre la terre de Trémazan d'un seul bloc, il se charge de toutes les hypothèques et vous comptera de suite la somme qui vous est nécessaire.

—Vendre Trémazan ! jamais, jamais ! cria le baron, si haut que, du bout de la pièce, sa belle-mère entendit l'éclat irrité de sa voix.

—Qu'est-ce donc qui vous fâche de la sorte, mon cher Hector ?

La pauvre femme disait cela en riant, d'un ton aimable, bien loin de se douter du sujet de la conversation, car son gendre ne lui parlait jamais de ses affaires d'intérêt. Elle ignorait complètement la véritable situation de fortune de la famille, et savait seulement que Richard était fort dépensier.

—Monsieur le baron voudra bien appeler sur cette grave question les lumières de sa puissante réflexion, dit le notaire.

A ce moment, le domestique apporta sur un plateau une petite enveloppe bleue.

—Une dépêche ! s'écria Floriette.

Le baron l'ouvrit précipitamment.

—Mon fils arrive ce soir, très tard.

—Richard ! oh ! quel bonheur... mon petit frère ! s'écria la jeune fille avec impétuosité.

—Mais... rien ne faisait pressentir cette arrivée soudaine ! dit la grand'mère avec un peu d'étonnement.

M. de Trémazan ne répondit point. Le pli creusé entre ses sourcils s'accentua davantage. Le notaire ouvrit de grands yeux. Pascale ne sourcilla pas, et Gwendoline rougit imperceptiblement. Missis Grenville, absorbée par la combinaison des nuages d'une vaste tapisserie, ne s'aperçut de rien du tout. M. Ardoiseau, en se retirant, glissa dans l'oreille du baron :

—Dois-je revenir demain ? Vente complète, hypothèques levées, 100 000 franc en espèces.

—Et, venez toujours, riposta le baron d'un ton de sourde irritation. Bonsoir, Ardoiseau... Richard ne peut arriver qu'à une heure avancée de la nuit. Je veillerai seul pour le recevoir.

—Oh ! père, laissez-moi l'attendre avec vous, je le verrai plus tôt.

Mais son père était sorti pour donner des ordres.

—Floriette, dit sévèrement Pascale, vous êtes toujours disposée à exprimer des sentiments de désobéissance aux injonctions de notre père. Il suffit qu'un père parle pour qu'on se taise et qu'on accepte ses décisions.

—Mais, ma rigide sœur...

—Silence, vous êtes vraiment par trop moderne...

Elle laissa tomber ce mot avec une sorte de dédain, n'en trouvant aucun autre qui exprimât aussi bien sa pensée.

—Qu'est-ce moderne ?

—Chut ! Gwendoline. Cela veut dire que je suis un monstre d'iniquité. Mais vous savez, sœur Pascale, dites-moi tout ce que vous voudrez, je vous aime tout de même, tiens la preuve !

Elle sauta gentiment au cou de Pascale, qui se laissa faire sans répondre à l'affectueux baiser de sa sœur. Ce fut ensuite le tour de la grand-mère et de la jeune Anglaise.

Que tu est folle dit la grand-mère.

—Oui je le suis. Mon petit frère arrive ; je suis contente de revoir Richard ! Depuis l'hiver dernier, pas de Richard !

—Peut-être n'y a-t-il point lieu de se répandre en de si bruyantes exclamations de joie, dit Pascale à demi-voix ; et, pliant l'étole qu'elle brodait, elle sortit silencieusement, s'enveloppant de ses voiles noirs sans daigner s'expliquer davantage.

Chacun se retira, laissant le baron seul dans l'immense bibliothèque livré à des réflexions absolument dépourvues de gaieté. Vendre Trémazan ! se pouvait-il qu'il en fût graduellement arrivé à cette dure extrémité ? Non, non, ce désastre ne saurait s'accomplir ainsi... La Providence ne pouvait le permettre. C'était une épreuve offerte à son âme de gentilhomme et de chrétien. Il saurait la supporter avec cette fière dignité que se lèguent de père en fils les Trémazan. Son fils ! ah ! la conduite de ce fils était le point noir, l'inquiétude qui parfois venait troubler sa sereine confiance en l'avenir. Richard avait commis bien des fautes pardonnables à un jeune homme ordinaire, mais qu'un Trémazan eût dû éviter : les dettes, le jeu, les entraînements d'un monde léger, avaient, aux yeux du baron, enlevé au nom si pur de la famille cette éclat intact jusqu'alors, comparable à celui du diamant que le souffle ne peut tenir. Mais Richard était brave, mais Richard était un Trémazan, son seul fils, et cela suffisait pour que le père, sans l'absoudre, l'excusât. A aucun autre il n'eût pardonné cette existence de folie, de dépense, de déraison.

Quand M^{me} de Rochemais et sa petite fille furent seules, la première s'écria ;

—Dis donc, mignonne, ton père à l'air bien sombre ce soir ? Je l'ai vu causer avec le notaire ; sais-tu de quoi il retourne ?

—Mais non grand-mère. J'ai entendu prononcer le nom de M. Valrède, ce sera quelque nouvelle " nouveauté " de ce bon voisin. Vous savez qu'il suffit d'en parler, pour que mon père éprouve de l'irritation.

Ce disant la jeune fille soupira profondément en ajustant le second bijou à la boucle de droite. La grand-mère se mit à rire et, saisissant le bras de Floriette par derrière son cou, elle la força de s'avancer devant elle. La menaçant du doigt :

—Ah ! ah ! fillette, ce nom-là ne vous est pas aussi désagréable à entendre qu'à votre cher père... je crois... Allons, allons, petite pivoine rusée, malgré mon âge, je suis ni sourde, ni aveugle, ni imbécile...

Elle continuait de rire, jouissant de l'embarras de Floriette.

—Le père Valrède a bien l'air d'un gros parvenu, très bon homme sous sa rude écorce ; sa femme est d'une aute espèce, d'une pâte différente, assurément ; et leur fils est un charmant cavalier... Ah ! je m'y connais fillette... Ce fils-là me plaît tout à fait... Rien qu'à la manière dont il nous salue quand il nous rencontre, à la sortie de la messe ou en promenade, on distingue tout de suite un homme bien élevé, il cause avec esprit et paraît fort instruit. Pendant l'excursion à Morlaix, j'ai très bien apprécié cela. Aïe, filette, tu me piques avec cette épingle, fait donc attention ! Voilà ce que c'est de parler de ces Valrède ; ça trouble toutes les têtes de la famille. Dieu ! si ton père m'attendait ...

Et toutes deux frissonnaient, regardant autour d'elles.

—Grand-mère, devinez-vous pour quel motif Richard arrive à l'improviste ?

—Mais non, en vérité. Lui qui prétend toujours que les permissions et congés s'obtiennent si malaisément dans son régiment !

—Je vais le tourmenter demain pour qu'il nous le dise.

—Allons va te coucher, mignonne, je meurs d'envie de dormir.

Et Floriette n'en finissait pas de câliner sa grand-mère, de l'embrasser, de lui mettre sa coiffe de nuit en dentelle ; car c'était la plus coquette comme la plus aimable des grand-mères, que cette bonne et spirituelle M^{me} de Rochemais. Cependant le baron, resté seul dans l'immense bibliothèque, se promenait de long en large, à pas lents, les bras derrière le dos, le front penché, comme un homme accablé sous un cuisant souci. De temps en-temps, quelques paroles brèves s'échappait de sa bouche.

—Oh ! ce Valrède !... avec son orgueil d'enrichi... la terre de Trémazan, à lui ? A lui, ce marchand de rails... la vieille terre bretonne, depuis des siècles dans ma famille ! Le manoir aussi, alors ? Ah ! je hais ce monde d'à présent... La noblesse n'est plus rien, rien ! L'ar-

gent nous submerge ! mais mon fils, mon aîné, l'héritier de mon nom, un Trémazan, il faut payer, payer à tout prix... l'honneur d'abord.

Il s'arrêta devant le portrait d'un Trémazan du quinzième siècle...

—Et après ? Après, la ruine... pour tous... Sortir de cette vieille demeure, sans rien... que ferai-je de mes filles ? Oh ! Pascale est une grande âme, une Trémazan de race... Mais Floriette ? elle va pleurer, gémir. Ah ! si le roi revenait d'ici un an !... Peut-être sera-ce plus tôt ! Patience... Dieu permette que ce soit bientôt...

Vers minuit, le chien de garde aboya dans le parc, où pénétrait une voiture dont les roues faisaient crier le sable.

—Tout-Beau, silence, cria une voix jeune, impérieuse, comme celle du baron, mais beaucoup plus douce et plus sonore.

Le chien se tut, reconnaissant son jeune maître.

Un homme grand et mince, à l'allure militaire, s'élança sur le perron et pénétra vivement dans la vestibule où se tenait le domestique qui l'attendait.

—Où est mon père ?

—M. le baron est dans la bibliothèque ; il attend monsieur le capitaine.

—Seul ; ces dames se sont retirées.

Le capitaine, Richard de Trémazan entra dans la pièce et courut à son père, qui lui tendit la main en faisant quelques pas vers lui. Le baron n'embrassait jamais son fils, estimant les accolades et les effusions bonnes pour les petites gens.

—Comment allez-vous, mon père ? Et M^{me} de Rochemais, et mes sœurs ?

—Bien, toutes, elles vont bien. Richard comme vous êtes pâle et fatigué ?

—En effet, mon cher père. J'ai voulu venir vous entretenir moi-même de ma situation...

—Elle est terrible, mon fils, d'après vos lettres...

—Terrible c'est vrai, et sans votre bonté, dans laquelle j'espère encore...

—Je ne vous fait aucun reproche, Richard ; mais il est tard, je vous exposerai demain en détail ce qu'il m'est possible de faire pour vous une dernière fois.

—Dites, dites tout de suite, mon père, tirez-moi de l'affreuse anxiété où je suis... 100 000 francs perdus au jeu, en une nuit, quatre jours pour les payer, ou sinon, je suis forcé de quitter l'armée, et je suis rayé du Cercle...

PIERRE GAEL.

(A continuer.)